

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, dans la salle du Conseil Communautaire, 3 place des Carmes, à Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous, nous allons débiter la séance. Nous avons réintégré notre salle d'origine qui est un peu plus étroite qu'au Centre des Congrès, cela fait bizarre. Bienvenue, et nous espérons que l'évolution de la crise Covid va permettre de garder ce format-là pour les séances de Conseil Communautaire.

DÉSIGNATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Je dois désigner la secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Éliisa BASTIDE.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : présente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : absent, représenté par Pierre MATHONIER

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Valérie RUEDA

Nadine BRUEL : absente, représentée par Dominique LAVIGNE

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Christelle CHASTEL : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : présent

Auréliie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : absent, représenté par Patricia BENITO

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent
 Dominique FABREGUES : présent
 Jean-Michel FAUBLADIER : présent
 Claudine FLEY : absente, représentée par Magali MAUREL
 Daniel FLORY : présent
 Stéphane FRÉCHOU : présent
 Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : présente
 Nathalie GARDES : présente
 Bernadette GINEZ : présente
 Frédéric GODBARGE : présent
 Mireille LABORIE : présente
 Sylvie LACHAIZE : absente, représentée par Jamal BELAÏDI
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : présent
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : présente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : présent
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : absent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : absent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FÉVRIER 2022

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du Conseil précédent ? Vous avez dû le recevoir, il a été envoyé aux élus le 28 mars.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant de vous présenter l'ordre du jour des délibérations, il y a quelques informations, comme je le fais d'habitude, que je dois vous communiquer.

En premier lieu, nous pouvons nous féliciter de notre retour dans notre salle d'origine de Conseil.

Pour les membres du Bureau Communautaire, le Bureau de lundi prochain, du 11 avril, est annulé, mais vous avez dû recevoir un message. Il est remplacé par le Bureau du 25 avril, à 18 heures.

Demain, il y aura l'inauguration d'un Salon du Voyage qui se déroule dans l'enceinte de l'aérogare. C'est la société FITOUR Voyages qui organise ce salon. Le thème, c'est l'Irlande. Si vous êtes intéressés par des voyages en avion, et surtout pour aller particulièrement en Irlande, eh bien c'est l'Irlande qui sera mise à l'honneur par cette société.

Jeudi 21 avril, à 11 h 30, il y aura une conférence de presse pour présenter le chantier de la rénovation thermique de la tour de contrôle.

La balade du tour du golf de Vézac – j'associe à mon propos Maryline MONTEILLET qui est concernée – devrait être inaugurée, ou en tout cas je pense que c'est bien avancé, début mai. La Vice-Présidente le confirme.

Ensuite, sur la commune de Mandailles-Saint-Julien, il va y avoir l'installation de la passerelle tant attendue.

M. FABRE. - Nous pourrions aussi évoquer la station d'épuration.

M. LE PRÉSIDENT. - La station d'épuration, elle va arriver aussi. Vous êtes particulièrement bien traité, Monsieur FABRE.

Les travaux de l'installation de cette passerelle vont débuter en avril-mai. Normalement, à la mi-avril, nous devrions débuter les travaux. L'objectif, c'est qu'elle soit fonctionnelle pour la saison d'été.

Un petit peu point sur la situation par rapport aux déplacés Ukrainiens. Je pense que beaucoup d'élus sont concernés par les visioconférences de M. le Préfet sur ce sujet. Il y a une visioconférence où l'on traite, notamment pour les élus, des capacités d'accueil. Tous les jeudis matin, il y a un point sur la situation économique, suite à la crise ukrainienne. Je profite de ce moment pour faire le point sur ce dossier.

La capacité d'accueil de la France a été fortement mobilisée. En revanche, en l'état actuel, les Ukrainiens que nous attendions nombreux sont beaucoup moins nombreux parce qu'ils s'arrêtent souvent dans les pays limitrophes, et quand ils viennent en France, sauf s'ils ont des relations proches, des relations de travail, familiales ou amicales, ils se limitent à trois grandes villes : Paris, Lyon et Nice, je crois. Ce qui fait que nos centres d'accueil sont un peu vides. Il n'empêche que, sur le territoire du Cantal, il y a quand même eu 87 Ukrainiens qui ont été accueillis dans le schéma que j'évoquais de relations familiales, amicales ou professionnelles, dont 37 enfants. Déjà, 31 autorisations provisoires de séjour (APS) ont été demandées auprès de la Préfecture. Cette APS est très importante parce que cela leur donne droit à travailler, cela leur donne droit à des aides, notamment l'ADA qui est une aide de 208 € par mois – ce n'est pas énorme – par personne. Il est important pour eux d'avoir ce document pour pouvoir poursuivre les démarches.

L'accueil collectif qui était prévu correspondait à trois phases :

- Un accueil avec un centre d'accueil qui était la halle de Lescudilliers. Nous attendons

toujours la venue de déplacés Ukrainiens, mais pour autant, s'ils ne viennent pas, en tout cas nous aurons eu les capacités d'accueil. La halle pourrait recevoir plus de 100 personnes, elle est équipée pour les recevoir. Mais s'il n'y a pas de demandes, il n'y a pas de demandes. C'était la phase 1.

- La phase 2, c'était de l'habitat collectif avec 181 places qui avaient été définies. Nous avons trouvé des places au niveau du FJT, de l'IFPP. Par rapport à tous ces logements, comme ils sont plutôt auprès de relations, c'est la phase 2 pour justement obtenir les autorisations provisoires de séjour. Pour faire les formalités, elles se réalisent dans le cadre de leur soutien familial. Là aussi, ce dispositif n'est pas actuellement activé.

- En revanche, sur la phase 3, ce sont les logements individuels et notamment la fourniture par les bailleurs sociaux d'un certain nombre de logements. Là, il y a des Ukrainiens qui étaient arrivés dans des familles cantaliennes et qui ont ainsi profité des logements qui étaient mis à disposition par les bailleurs sociaux. La phase 3 est donc rentrée dans une phase d'activité.

Faisons maintenant un point économique. Cela va être très difficile, nous le voyons tous, parce qu'il y a à la fois l'inflation, la crise de l'énergie et la crise des matériaux. Les difficultés des entreprises vont être réelles. Il y a un Plan dit de Résilience qui est mis en place, qui va être activé par le Préfet et qui fait l'objet d'une réunion hebdomadaire le jeudi matin à 9 heures. Un certain nombre de chefs d'entreprise, de représentants syndicaux, de consulaires et d'élus sont présents. C'est l'occasion de faire le point sur la situation économique.

Ce que nous constatons, c'est que les difficultés sur l'approvisionnement en matériaux sont importantes, mais la chute surtout des permis de construire est radicale depuis 15 jours. Beaucoup de projets qui étaient en cours de lancement vont se retrouver freinés. Cette problématique économique va se poser sur une longue période. Les six mois à venir, peut-être même plusieurs années, vont être nécessaires pour faire face à la fois à la crise économique et à la crise sociale et, pour nous, collectivités, aussi, pour pouvoir maintenir une capacité d'agir tout en étant contraints par des budgets qui risquent de voir leurs dotations se réduire fortement. Voilà ce que je voulais dire là-dessus.

Sur le Covid, le Cantal qui était plutôt un bon élève dans les premières phases de Covid a été, depuis le mois de janvier, plutôt dans les mauvais élèves du territoire, en tant que département.

Nous constatons depuis une semaine la baisse du taux de contamination. Nous sommes passés de 1 628 à 1 520 hier. La décrue a débuté. Il faut encore être prudent, ne pas crier victoire. Mais avec un très gros taux d'incidence, nous n'avons pas pour autant à l'hôpital, ni en réanimation, de poussée d'occupation de lits, et c'est assez significatif surtout par rapport à un taux de 1 628. Je rappelle que, dans la première phase, nous avons des lits occupés, voire un service de réanimation occupé à 80 % par des patients Covid. Là, aujourd'hui, nous avons 4 patients en réanimation, je crois. En revanche, les décès ont continué, il y a eu des décès supplémentaires liés à l'épidémie, 15 personnes sont décédées sur le mois de mars.

Voilà ce que je pouvais dire en point d'actualité sur ce dossier du Covid.

Par ailleurs, sur la fréquentation de la ligne aérienne, c'était bien reparti en mars, mais je pense que la situation économique va faire que cela va être très compliqué pour les mois qui viennent. Ce ne sont pas des bonnes nouvelles, mais cela fait partie de la situation actuelle.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Je vais vous présenter les délibérations qui ont été mises par le Bureau Communautaire en groupe A :

En ce qui concerne les finances

- Les participations 2002 du Budget Général sur les Budgets Annexes du PLIE, des

Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport, du Centre Aquatique, de l'Eau et de l'Assainissement. Nous allons examiner les budgets eux-mêmes, mais là il s'agit des participations qui seront inscrites dans ces budgets. Nous avons donc mis en liste A les délibérations qui actent ces participations du Budget Principal.

- La participation 2022 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines.
- La constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant, par rapport à des charges liées aux créances douteuses.
- La mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
- La subvention 2022 au COS du Pays Vert.

Sur les marchés :

- Des avenants aux marchés de travaux du bâtiment de la halle du PEI. Ce ne sont pas des avenants significatifs puisqu'il y a des plus et des moins et cela se compense.

Au titre du tourisme :

- Les tarifs de location 2022 du Centre d'Accueil et de Séjours Collectifs pour enfants et adolescents de Lascelles.
- La nouvelle grille tarifaire du Camping de l'Ombrade.

Sur la politique de la ville :

- La programmation 2022 du Contrat de Ville 2015/2022 du Bassin d'Aurillac.
- La programmation 2022 au titre du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

En ce qui concerne les grands équipements :

- La convention de partenariat et d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Association Session Libre.

Pour l'administration générale :

- La création d'un poste de chargé(e) de mission « Déchets TEOMi ». Dans le cadre du projet de territoire, nous voulions introduire une réflexion sur une taxation des ordures ménagères incitative. Nous allons donc recruter une personne pour faire ce travail.
- L'adaptation du contrat du chargé de projet « Projet Alimentaire de Territoire ». C'est donc une adaptation du contrat de la personne qui est recrutée pour mener à bien ce PAT.
- Le tableau des effectifs à avril 2022.

Ce sont les délibérations que nous avons souhaité mettre en groupe A. Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Non. Je fais voter globalement ces délibérations.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer à l'examen des délibérations en groupe B.

Il y a tout d'abord les Comptes de Gestion 2021. C'est Christian POULHES qui nous les présente.

DÉLIBÉRATION N° 20 : FINANCES – COMPTES DE GESTION 2021

DÉLIBÉRATION N° 21 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

DÉLIBÉRATION N° 22 : FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Je vais successivement procéder à la présentation des comptes de gestion qui précède la présentation des comptes administratifs. Et puis, je vous présenterai l'affectation des résultats 2021.

Ensuite, il conviendra d'examiner le budget 2022 et de procéder au vote, non sans avoir préalablement fixé les taux d'imposition.

Par la délibération n° 20, qui précède le diaporama, il s'agit d'adopter les Comptes de Gestion 2021 établis par M. le Trésorier Principal pour le Budget Principal et les Budgets Annexes. Ces comptes constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doivent être votés préalablement à l'examen par le Conseil Communautaire des Comptes Administratifs.

Ces Comptes de Gestion sont à la disposition des membres du Conseil. Ils sont strictement conformes aux Comptes Administratifs qui sont présentés à leur suite à la validation de l'assemblée délibérante. M. le Président s'est assuré qu'ils reprennent l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur, ainsi que toutes les opérations d'ordre présentées, et pour lesquels le comptable a admis la prise en charge.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver sans réserve les Comptes de Gestion 2021 établis par M. le Trésorier Principal pour le Budget Principal et les Budgets Annexes (Eau, Assainissement, TDMA, PLIE, Campings Communautaires, Transports Urbains, Aéroport, Centre Aquatique et Zones d'Activités Économiques).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions sur ces Comptes de Gestion ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

(Présentation de documents sur écran)

M. POULHES.- Le diaporama qui va vous être présenté comporte, pour la partie des Comptes Administratifs, les comptes consolidés, puis les décline pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Ensuite, il y a une partie générale sur la stratégie de la CABA, les partenariats puis un petit rappel sur le projet de territoire et les contractualisations.

Enfin, le cœur de la soirée sera occupé par l'examen des budgets primitifs pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Je pense que les projections sont claires pour tout le monde. De toute façon, le diaporama vous l'avez reçu, ainsi qu'une note explicative de tout ce qui est présenté en synthèse, qui ne compte qu'une quarantaine de pages : une vingtaine pour les Comptes Administratifs et une vingtaine pour l'exposé des Budgets.

Les comptes consolidés sont présentés sur ce diaporama. Le chiffre à retenir est celui de 9,26 M€, qui est le résultat d'exploitation, résultat de la différence entre les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 55,58 M€ et les dépenses exécutées sur l'exercice 2021 de 46,32 M€ parmi lesquelles il y avait 13,6 M€ de dépenses consacrées au personnel.

Si nous ajoutons l'excédent reporté de 2020, la capacité à financer les investissements au titre de l'exercice 2021 pour notre collectivité est bien de 12 650 000 €.

La partie basse de la diapositive reprend les mouvements comptables de l'investissement avec des recettes pour 19,44 M€, dont des subventions perçues pour 7 M€, des emprunts réalisés à hauteur de 6,7 M€ alors qu'il y en avait pour 18 M€ en inscriptions, qui seront réalisés au fil de l'eau, en complément pour répondre à nos besoins, et des dépenses réelles d'investissement de 36,6 M€ dont près de 30 M€ de dépenses d'équipement et un remboursement du capital de l'annuité de notre dette qui avoisine les 5 M€, et s'établit précisément à 4,87 M€.

Le résultat d'investissement de l'année exprime un besoin de financement de 17,21 M€. Avec l'excédent antérieur reporté qui était positif de 11,31 M€, le besoin de financement des sections d'investissement n'est donc que de 5,90 M€ et est à comparer aux 12.65 M€ précédemment cités.

Sur cette diapositive est représentée l'évolution de la dette.

Sur la gauche, vous avez les montants en millions d'euros budget par budget puisque les couleurs correspondent à l'endettement de chacun des budgets.

Ce qui est intéressant à considérer, c'est la ligne qui barre les colonnes, qui est notre capacité de désendettement qui, en 2021, s'inscrit pour un chiffre de 4,5 années. La tendance est haussière évidemment puisque je ne vous apprends pas que nous avons de grosses dépenses d'investissement à réaliser, des recours à l'emprunt qui vont s'exécuter en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure sur les années 2022 et 2023. Il y aura donc, avec la prise en compte de nos ambitions pour le Projet de Territoire, à surveiller évidemment cette courbe pour les années futures et à prioriser nos capacités à investir.

Ceci étant, les réflexions que nous avons conduites nous amenaient à dire que, tant que nous étions supérieurs ou égaux à une CAF à 8 M€, nous pouvions envisager un nombre conséquent de choses. Peut-être la seule chose qu'il nous manquera au final c'est du temps parce que nous étions très ambitieux sur la liste.

Sur cet histogramme, il est intéressant de regarder à droite puisque cela exprime l'évolution de la capacité d'autofinancement. Vous voyez que nous avons connu une baisse entre 2019 et 2020. Nous avons expliqué tout cela par la crise du Covid l'année dernière. Cette année, nous reprenons quelques forces, nous remontons un petit peu, le delta est de la moitié à peu près par rapport à 2020, à la différence de 2019 et 2020. Nous ne sommes pas au niveau de 2019 ; c'est une perspective qu'il serait bon de retrouver, mais ce qu'a dit Pierre en commençant notre séance ne nous invite pas au meilleur des optimismes.

Le Compte Administratif du Budget Principal

Concernant le Budget Principal, nous pouvons analyser le fonctionnement.

Sur le graphique qui s'affiche à l'écran sont exprimés les poids respectifs des recettes et dépenses réelles de fonctionnement.

Au gauche, vous avez la totalité de nos recettes pour 28,8 M€ et à droite la liste de nos dépenses exprimées qui se monte à un total de 23,33 M€ ; ce qui donne un résultat d'exploitation de 5,45 M€.

Vous voyez le poids que représente la contribution au FNGIR qui correspond finalement à des recettes qui nous sont retirées, que nous rendons. Vous voyez les montant des subventions versées pour 7,21 M€. Vous avez le montant des frais de personnel pour 5,31 M€.

De l'autre côté, vous sont indiquées nos ressources qui sont essentiellement fiscales en majorité pour un montant de 19,24 M€ et nous avons les dotations de l'État pour 6,27 M€.

Sur cette diapositive, vous avez la section d'investissement.

Ce qu'il est important de regarder c'est le montant de nos dépenses qui a atteint, sur ce Budget Principal, 17,52 M€, parmi lesquelles des dépenses d'équipement pour 13,15 M€.

Au total, compte tenu que les recettes ne représentent que 10,73 M€, il ressort un besoin de financement de cette section de 6,80 M€.

En images, vous avez ce que le Budget Principal a pris en charge en 2021 :

- la poursuite du Pôle d'Échange Intermodal qui, au final, produira un équipement de 15,7 M€ en travaux essentiellement ;
- une intervention dans le domaine économique avec le soutien à la création d'emplois industriels, notamment, pour l'année 2021, une aide apportée à l'entreprise AUTECH ;
- des travaux réalisés au Puech des Ouilhes dans le domaine du tourisme ;
- la participation du Budget Principal à l'opération du NPNRU du quartier de Marmiers dont on voit ici la démolition de la barre des Camisières, c'est un soutien qui est apporté à cette

opération très importante ;

- le Budget Principal alimente en crédits l'opération OPAH d'amélioration de l'habitat, il est rappelé qu'il a été délivré 8,3 M€ d'aides et que cela a généré 15,7 M€ de travaux entre 2017 et 2021 pour à peu près un millier de logements réhabilités ;

- le Budget Principal s'occupe du patrimoine de la collectivité avec la rénovation thermique de l'immeuble de la Paix, aujourd'hui presque en totalité réoccupé par les équipes, même si il y a encore des travaux au rez-de-chaussée.

Le Compte Administratif du Budget de l'Eau

Maintenant, nous allons voir le Compte Administratif du Budget de l'Eau. Sont rassemblées sur les diapositives qui vont être présentées maintenant à la fois le fonctionnement et l'investissement.

Au niveau du fonctionnement, le résultat d'exploitation est de 2,14 M€. Vous voyez que les dépenses concernent essentiellement les frais de personnel, des reversements à l'Agence de l'Eau et des charges courantes de fonctionnement. Côté recettes, nous trouvons bien entendu la production, c'est-à-dire la vente des mètres cubes d'eau pour à peu près 4 M€. Voilà ce que l'on peut signaler du côté du fonctionnement.

Pour ce qui est de l'investissement, les dépenses d'équipement se sont élevées à 2 M€ en 2021 avec 590 000 € de remboursement de capital de la dette. Il y a dans cette section un excédent de financement de 1,02 M€.

Les travaux réalisés l'ont été sur les communes pour maintenir au bon niveau tout le réseau d'adduction d'eau, pour avoir de l'eau de bonne qualité à nos robinets.

Pour faire cela, comme un certain nombre de choses se font en régie, il a été nécessaire d'acquérir et de renouveler du matériel.

Le Compte Administratif de l'Assainissement

Pour l'assainissement, côté fonctionnement, c'est un budget qui est une reconduite de ce que nous connaissons ordinairement. Il y a une part évidemment de dépenses consacrée au personnel. Et puis, en recettes, nous voyons la production, c'est-à-dire les redevances d'assainissement pour 4 M€ perçues sur l'usager. Nous avons un résultat d'exploitation de 2,21 M€.

A droite, il s'agit de l'investissement. Cela ressemble un peu aux tours jumelles parce que cela dépasse tout. On voit nettement que les dépenses d'équipement atteignent 11,6 M€. Le responsable est à ma droite, il a construit le renouvellement de la station de Souleyrie, sur laquelle nous allons voir des images. Malgré tout, vous voyez que le recours à l'emprunt pour exécuter ces 10 M€ a été faible : 1 M€ sur l'année 2021, puisqu'ont été préalablement encaissées un certain nombre de subventions. Maintenant, la mobilisation des emprunts est effective. Cette semaine, nous allons signer pour un encaissement de 5 M€ au titre des 18 M€ inscrits l'année dernière.

Vous avez des images qui vous montrent les actions qui ont été réalisées en 2021. Vous voyez les magnifiques réservoirs de Souleyrie qui sont en cours de finition. Certains sont en eau d'ailleurs, nous avons fait une visite récente.

Là, ce sont les travaux spécifiques aux réseaux de transfert de la station de Souleyrie, Ce sont des tuyaux qui ont été enfouis à des profondeurs très importantes, dans lesquels on pourrait presque circuler pas tout à fait debout, d'un diamètre inférieur à 1000.

Ensuite, il a été réalisé en 2021 le système d'assainissement de Mandailles pour la partie « réseaux de transfert » en amont de la station à construire et à venir.

Des chantiers ont été menés sur les communes de Jussac, Marmanhac, Velzic, Vézac et Ytrac, notamment aux abords de l'usine AUTECH où il a fallu reprendre un certain nombre de réseaux pour permettre de réaliser tout ce qui était nécessaire pour que cette usine soit exploitable.

Le Compte Administratif du Budget du TDMA

Au niveau du Budget du TDMA, c'est un budget qui est tout à fait semblable à ceux que nous avons l'habitude de voir. C'est donc un Compte Administratif sans réelle surprise sur la section de fonctionnement avec un résultat d'exploitation à 1,2 M€. En dépenses, les contrats de traitement des ordures ménagères et recyclables ont représenté un coût de 4,61 M€.

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue sur l'utilisateur a atteint 6,16 M€ au titre des recettes.

Pour l'investissement, cela a été un budget sage.

Il y a eu quelques dépenses d'équipement pour 1,55 M€, en complément des travaux ou de la finition surtout de la déchetterie de l'Yser qui a connu à peu près la fin de son chantier et qui est maintenant livrée dans son état de fonctionnement prévu.

Il a été également implanté de nouveaux points d'apport volontaire, certaines fois enterrés notamment en ville.

Le Compte Administratif du Budget du PLIE

Pour le Budget du PLIE, vous est probablement présenté là le dernier Compte Administratif de cette structure, puisque, dorénavant, ce sera le Conseil Départemental qui gèrera le dispositif.

Nous avons eu, en 2021, un petit résultat d'exploitation, mais positif, de 12 000 €.

Le Compte Administratif du Budget des Campings

Pour ce qui est du Budget des Campings, en fonctionnement nous avons un résultat d'exploitation qui est positif pour 72 000 €, malgré un chiffre d'affaires perturbé encore une fois en 2021 par la question de la crise sanitaire. Mais ce budget bénéficie d'une subvention d'équilibre du Budget Principal qui apparaît en bleu foncé dans la colonne des recettes pour 100 000 €. C'est un peu par cette subvention qu'on explique le résultat d'exploitation. Les locations ont produit un chiffre d'affaires de 125 000 € en 2021.

Côté investissement, il y a un excédent de financement de 307 000 €, des dépenses d'équipement qui ont été réalisées à hauteur de 414 000 €, et des rentrées de subventions conséquentes qui expliquent la réalisation de cet excédent.

Les dépenses d'équipement ont concerné le lancement du réaménagement du Camping de l'Ombrade, qui se poursuit et qui s'achèvera peut-être en 2022.

Le Compte Administratif du Budget des Transports

Pour ce qui concerne le Budget des Transports, en fonctionnement, la dépense la plus importante rétribue le contrat de STABUS pour 4,5 M€. Ensuite, l'équilibre se fait au niveau des recettes jusqu'à hauteur de 5,5 M€ à peu près par le Versement Transport qui représente presque 3 M€, la vente des titres aux passagers pour 600 000 €, les participations et les dotations pour 870 000 € et la subvention du Budget Principal pour 730 000 € en 2021. A quoi s'ajoute le résultat antérieur reporté pour faire la totalité des 5,5 M€. Le résultat d'exploitation s'est établi pour l'année 2021 à 810 000 €.

Du côté des investissements, il y a eu des dépenses d'équipement pour un peu moins de 900 000 €. Nous allons voir de quoi il s'est agi. Il y a eu la mise en place de la billetterie qui a nécessité certains investissements informatiques et numériques, mais également l'acquisition de deux bus avec la mise en service de la ligne 6 ; cette diapositive représente presque les deux postes en un. Ensuite, il y a eu l'acquisition d'un pont élévateur pour permettre l'entretien des véhicules qui faisait défaut, et qui a occupé un certain nombre de jours la commission d'appel d'offres.

Le Compte Administratif du Budget de l'Aéroport

S'agissant du Budget de l'Aéroport, si l'on considère le fonctionnement, il est arrivé à un total de 1 950 000 € en recettes. C'est plutôt une bonne surprise puisqu'il y a eu des participations plutôt exceptionnelles qui sont intervenues sur cet exercice, en compensation de recettes non réalisées, notamment une dotation de l'État de 583 000 €.

Côté investissement, cela a été une année de pause puisque vous voyez que la barre orange est très faible, presque rien n'a été réalisé puisqu'il y a eu un certain nombre de reports qui ont été constitués par notamment le fait de différer l'acquisition du pupitre et des travaux sur la rampe d'approche. Nous avons également reçu, dans cette section d'investissement, une avance de trésorerie de 470 000 €. Une avance de trésorerie, cela sous-entend que c'est remboursable ; c'est un versement que nous n'avons pas refusé, mais qui a aussi ses conséquences pour l'avenir.

Le Compte Administratif du Budget du Centre Aquatique

En ce qui concerne le Budget du Centre Aquatique, en fonctionnement, nous arrivons pratiquement à 1,4 M€ de recettes à, mais qui sont le fait d'une très importante subvention du Budget Principal qui avait même été augmentée en 2020, puis renouvelée en 2021 du fait de la fermeture du Centre Aquatique pour cause du Covid. Le produit des entrées s'est néanmoins élevé à 253 000 € ; la reprise normale du fonctionnement du Centre Aquatique en est l'explication. Il y a quand même un résultat d'exploitation qui reste positif avec 186 000 € sur l'exercice 2021.

En section d'investissement, 188 000 € ont été dépensés, notamment 148 000 € pour l'entretien des équipements et pour des ajustements au niveau du chauffage avec la liaison au réseau de chaleur.

Le Compte Administratif du Budget des Zones d'Activités Économiques

Pour le Budget des Zones d'Activités Économiques, nous sommes face à 4 colonnes également. C'est assez explicable par le fait de la progression des ventes. Il faut comprendre qu'à la fin c'est une opération qui se veut blanche quand tous les terrains seront vendus. Ce que vous voyez sur les colonnes illustre ce qui s'est passé sur l'année.

Par contre, ce qu'il faut signaler, c'est que les ventes ont repris fortement en 2021, notamment sur Jussac ; après que la première construction ait été réalisée, d'autres commercialisations ont pu être faites très rapidement. À Saint-Paul-des-Landes, je crois que la zone du Garrigou est quasiment pleine.

Il reste, pour les comptes administratifs, à voir une diapositive de synthèse qui vous rappelle les résultats d'exploitation sur la colonne de droite où l'on retrouve l'addition des 9,26 M€ + le résultat antérieur de tous les budgets, qui font 12 655 744 €.

On voit également le chiffre de la CAF à 9 262 114 € et le résultat budgétaire cumulé de 7 006 434 € réparti ainsi en résultat budgétaire :

- Pour le Budget Principal :	2 413 616 €
- Pour le Budget de l'Eau :	1 353 620 €
- Pour le Budget de l'Assainissement :	1 533 482 €
- Pour le Budget du TDMA :	749 056 €
- Pour le Budget du PLIE :	9 704 €
- Pour le Budget des Campings :	44 034 €
- Pour le budget des Transports :	357 002 €
- Pour le Budget de l'Aéroport :	437 297 €
- Pour le Budget du Centre Aquatique :	108 619 €

Ce résultat budgétaire fera partie de l'affectation sur laquelle nous allons avoir à nous prononcer, telle qu'elle est présentée sur ce tableau.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ces Comptes Administratifs ? Non. Alors je vais me retirer.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote sur les Comptes Administratifs, après avoir confié la présidence de séance à M. POULHES)

M. POULHES.- Ces Comptes Administratifs sont détaillés dans la délibération n° 21 et sont complétés par rapport au tableau que je viens de vous présenter de l'affectation du résultat des sections d'investissement pour chacun d'eux.

Je propose de les mettre aux voix et je vous annoncerai les chiffres des résultats de ces différents budgets.

Après, nous prendrons la délibération suivante qui est la délibération n° 22, qui doit concerner l'affectation des résultats.

Pour le résultat des comptes administratifs, il convient de constater :

Pour le Budget Principal, le résultat budgétaire en section de fonctionnement de 2 413 616,26 € et un besoin de financement de la section d'investissement de ce budget pour 218 137,25 €.

Pour le Budget de l'Eau, un résultat budgétaire en fonctionnement de 1 353 620,02 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 752 421,33 €.

Pour le Budget de l'Assainissement, un résultat budgétaire de la section de fonctionnement de 1 533 482,08 € et un excédent de financement en section d'investissement de 75 293,73 €.

Pour le Budget du TDMA, un résultat budgétaire en fonctionnement de 749 056,67 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 110 882,33 €.

Pour le Budget du PLIE, un excédent budgétaire en fonctionnement de 9 704,54 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 9 680,70 €.

Pour le Budget des Campings, un résultat budgétaire en fonctionnement de 44 034,68 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 25 386,98 €.

Pour le Budget des Transports, un résultat budgétaire en fonctionnement de 357 002,83 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 13 902,96 €.

Pour le Budget de l'Aéroport, un résultat budgétaire en fonctionnement de 437 297,77 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 902 772,18 €.

Pour le Budget du Centre Aquatique, un résultat budgétaire de fonctionnement de 108 619,26 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 2 509,29 €.

Pour le Budget des Zones d'Activités Économiques, un résultat budgétaire de fonctionnement nul et un besoin de financement de la section d'investissement de 376 633,67 €.

Ce qui fait qu'en total consolidé nous retrouvons le résultat budgétaire cumulé des sections de fonctionnement à hauteur de 7 006 434,11 € et un excédent de financement des sections d'investissement, tous budgets confondus, à hauteur de 1 076 313,92 €.

Si vous en êtes d'accord, je mets aux voix ces comptes administratifs et leurs résultats.

Y a-t-il des voix contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 3 voix.

La délibération n° 21 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Nous pouvons demander au Président de revenir dans la salle.

(Retour de M. le Président en séance)

M. POULHES.- Je vais vous proposer maintenant l'affectation de ces résultats. Concernant

l'affectation des résultats, il vous est proposé d'affecter les excédents de fonctionnement 2021 de la manière suivante :

Pour le Budget Principal, sur le résultat de 2 413 616,26 €
 Reprise en report à nouveau : 1 213 616,26 €
 Affectation au financement de la section d'investissement : 1 200 000 €

Pour le Budget Annexe de l'Eau, sur le résultat de 1 353 620,02 € :
 Reprise en report à nouveau : 453 620,02 €
 Affectation au financement de la section d'investissement : 900 000 €

Pour le Budget Annexe de l'Assainissement, sur le résultat de 1 533 482,08 € :
 Reprise en report à nouveau : 433 482,08 €
 Affectation au financement de la section d'investissement : 1 100 000 €

Pour le Budget Annexe du TDMA, sur le résultat de 749 056,67 € :
 Reprise en report à nouveau : 349 056,67 €
 Affectation au financement de la section d'investissement : 400 000 €

Pour le Budget Annexe du PLIE, sur le résultat de 9 704,54 € :
 Reprise en report à nouveau : 9 704,54 €

Pour le Budget Annexe des Campings Communautaire, sur le résultat de 44 034,68 € :
 Reprise en report à nouveau : 44 034,68 €.

Pour le Budget Annexe des Transports, sur le résultat de 357 002,83 € :
 Reprise en report à nouveau : 357 002,83 €

Pour le Budget Annexe de l'Aéroport, sur le résultat de 437 297,77 € :
 Reprise en report à nouveau : 437 297,77 €

Pour le Budget du Centre Aquatique, sur le résultat de 108 619,26 € :
 Reprise en report à nouveau : 108 619,26 €.

Ce qui fait qu'en consolidé la section de fonctionnement bénéficie d'un report à nouveau de 3 406 431,11 €, et en consolidé les sections d'investissement bénéficient d'un report de 3 600 000 €.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets ces affectations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 22 est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Nous allons poursuivre avec la présentation des budgets primitifs. Nous parlerons aussi des taux d'imposition avant leur vote.

DÉLIBÉRATION N° 23 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DÉLIBÉRATION N° 24 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022

DÉLIBÉRATION N° 25 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2022

DÉLIBÉRATION N° 26 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022

DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES

MÉNAGÈRES – FIXATION DU TAUX POUR 2022**DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU TDMA – BUDGET PRIMITIF 2022****DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU PLIE – BUDGET PRIMITIF 2022****DÉLIBÉRATION N° 30 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2022****DÉLIBÉRATION N° 31 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2022****DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BUDGET PRIMITIF 2022****DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BUDGET PRIMITIF 2022****DÉLIBÉRATION N° 34 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2022****Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

M. POULHES.- Je vais présenter la suite du diaporama. Il s'arrêtera sur une synthèse de tous les budgets, en indiquant le total du budget 2022.

Préalablement au vote sur ces différents budgets, nous procéderons au vote des taux d'imposition correspondant aux délibérations n° 23 et 27.

(Présentation de documents sur écran)

Dans cette deuxième partie, il s'agit d'abord d'exposer les stratégies et les partenariats.

La stratégie financière affirmée rappelle que, dans toute la mesure du possible, tous les budgets tendent à maîtriser au mieux les charges.

Ainsi, est poursuivi l'objectif de renforcer notre capacité d'autofinancement. Pierre l'a rappelé, elle est aussi dépendante pour le futur notamment des dotations et de leurs évolutions. Et puis, elle est aussi largement la conséquence des productions que nous pouvons avoir, et nous avons bien vu que, pour le Centre Aquatique, quand il y a des épisodes de crise tels que ceux que nous avons traversés, il n'y a pas de produits en face. Il est difficile d'en avoir également sur les campings dans certaines conditions.

Enfin, il s'agit de faire en sorte que nous puissions durablement investir au service du Projet de Territoire qui est partagé par nos 25 communes.

Nous ferons tout cela en vue d'améliorer notre qualité de vie, notre attractivité dans un pays d'art et d'histoire.

La diapositive qui s'affiche rappelle les trois axes de ce Projet de Territoire :

- le développement économique ;
- la politique d'accueil qui sous-entend l'attractivité et la valorisation de ce territoire ;
- le troisième axe centré sur le cadre de vie et le développement durable pour un équilibre territorial.

Dans ce cadre territorial qui constitue le cœur de métier d'une large partie des activités de notre collectivité, s'exercent les compétences en matière de déchets, de transports, d'eau et d'assainissement. Des symboles de couleur identifient ces axes dans les présentations budgétaires sous forme d'un petit onglet. Les trois sont parfois rassemblés parce qu'il y a des actions qui sont souvent transversales, mais le service communication les a proportionnés. Il faut prendre un peu de temps pour intégrer tous ces éléments.

Sur le plan des contractualisations qui sont, comme le rappelle la diapositive, indispensables pour notre avenir, il faut savoir que, sur la période, depuis notre installation, le démarrage de ces contractualisations est un peu ralenti. Il y a plusieurs choses qui peuvent l'expliquer. Il y a eu des renouvellements électoraux récents dans les assemblées régionale et départementale qui ne sont pas sans conséquence sur certains retards qui ont été pris.

A ce jour, la seule vraie annonce que nous pouvons faire, elle concerne le Contrat Cantal

Développement qui, pour la période 2016-2021, avait participé à nos investissements à hauteur de 2,6 M€, et c'est la même somme qui y sera consacrée pour la période 2022-2026. Tout en bas du tableau, pour ce qui est de l'Agence de l'Eau, il est rappelé que, sur le précédent exercice, il y avait eu 19 M€ d'attribués, mais ils sont fléchés pour les travaux sur la station de Souleyrie et ils ne représentent, sur la globalité des 40 M€ qui comprennent le réseau de transfert et la station elle-même, que la moitié de la dépense. L'Agence de l'Eau fonctionne sur appel à projets. Il y a un autre programme en cours d'élaboration. Il y aura peut-être en face des demandes de la collectivité sur certains chantiers à venir, mais pour l'instant le chantier, de ce côté-là, est à achever sur Souleyrie.

Pour ce qui concerne la Région, l'avenir du CAR n'est pour l'instant pas scellé. Des annonces doivent intervenir prochainement.

Pour le Contrat de Plan État-Région qui avait apporté à la collectivité 4,5 M€ sur la période 2015-2020, là également il y a un point d'interrogation. Les choses murissent, des dossiers sont fléchés, mais pour l'heure il n'y a pas réellement de conclusion connue.

Tout en haut du tableau, par rapport à l'Europe, nous avons eu un émargement au FEDER important de 3 M€ sur la période 2014-2020. Le programme opérationnel va sortir prochainement. Il va même, je pense, être communiqué le 11 avril. Nous aurons donc peut-être quelques données à ce propos, mais cela fonctionnera plus sur appel à projets que sur enveloppe fléchée et nous le redoutons.

Enfin, j'ai gardé le meilleur pour la fin. Sur la précédente mandature, le Contrat de Ruralité était un contrat territorialisé, c'est-à-dire que les 2 M€ étaient acquis à l'Intercommunalité. Il a été remplacé par le CRTE, où nous nous sommes unis aux Intercommunalités voisines à la demande des autorités préfectorales dans le but d'optimiser les résultats. Je n'insisterai pas sur les épisodes de la fin de l'année dernière. Nous en sommes aujourd'hui à négocier l'avenant pour 2022. Mesdames et Messieurs les maires, vous avez fait un travail sur les dossiers qui, potentiellement, pourraient convenir, en sachant que l'enveloppe n'étant pas territorialisée je ne sais pas que dire de cette possibilité de financement de nos projets. Sachez toutefois que, sur l'année 2021, notre Intercommunalité a bénéficié de subsides notamment pour le remplacement du four de la station de boues de Souleyrie.

Voilà l'exposé sur les fonds de concours en état actuel de nos connaissances.

Notre collectivité développe des partenariats territoriaux avec ses voisines, c'est-à-dire la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. C'est un total de 85 communes avec un centre urbain constitué d'Aurillac et Arpajon-sur-Cère. Nous comptons désormais sur cet ensemble 12 communes labellisées « Petites Villes de Demain » qui sont des pôles de centralité, dans un territoire préservé.

Cette alliance permet de réfléchir :

- à l'aménagement du territoire,
- à la question des mobilités,
- à l'urbanisme,
- à la transition environnementale au travers du contrat CRTE qui, majoritairement, accorde des crédits dans ce sens, du PCAET et du TEPOS,
- à l'intégration de la GEMAPI,
- à la réflexion sur les énergies renouvelables,
- aux réflexions sur l'environnement, la gestion des déchets et les éléments de réemploi à travers ce que l'on appelle « l'économie circulaire ».

Il y a également une forme de partenariat à un niveau encore plus large puisque, là, il s'agit d'une réflexion qui allie les SCoT cantaliens, le SCoT BACC, le SYTEC et le SCoT Haut Cantal Dordogne, qui travaillent justement à des actions communes, notamment par rapport à la gestion des fonds européens LEADER et aux évolutions sur l'utilisation de l'espace à travers toutes les questions d'urbanisme et les limites que nous impose le zéro artificialisation nette.

M. LE PRÉSIDENT.- A l'horizon 2050.

M. POULHES.- Peut-être veux-tu ajouter des commentaires sur ces différents faits, Pierre.

M. LE PRÉSIDENT.- Jusque là, non. Tu as très bien décrit la situation. Effectivement, les ressources qui vont être très rares font que nous avons besoin des partenaires ; ce que la CABA n'aura pas peut impacter son programme d'investissement. C'est un premier point de vigilance et de mobilisation de tous.

Ensuite, sur la participation à l'échelle du SCoT, avec les Communautés de Communes Cère et Goul et Châtaigneraie Cantalienne nous avons des actions transversales qui sont à la bonne échelle de nos trois intercommunalités. Pour le bassin de vie, cela correspond réellement à un bassin homogène où nous avons la même configuration géographique et à peu près la même typologie d'activités.

S'agissant des interventions, il y a des contraintes mais aussi le cadre des compétences directes du SCoT. Et puis, il y a des options que nous avons prises. Par exemple, la GEMAPI, c'est une entente ; la compétence reste aux intercommunalités. Mais enfin tout cela, ce sont des points de détail par rapport à la dynamique que nous pouvons inscrire sur notre territoire par le biais des collaborations avec les autres EPCI.

Sur le ZAN, au point où en sont les discussions, on peut dire que c'est encore une grosse nébuleuse. Les SCoT doivent faire des propositions. Sur la région AURA, il y a beaucoup de SCoT, mais ce qui a été suggéré par la Région, c'est que nous nous regroupions, les trois SCoT du Cantal, dans une entente pour justement faire une proposition concertée sur nos territoires, sachant que l'objectif est de diminuer la consommation foncière d'ici 2030 de 50 % et de faire en sorte que l'évolution de l'artificialisation soit de 0 % à l'horizon 2050. Le zéro artificialisation nette, ce sera donc pour 2050.

Comme nous n'avons pas vraiment des chiffres objectifs pour appréhender l'effort qui va nous être demandé, cela va être des discussions très compliquées. Et puis, nous voyons que cela se reporte de 6 mois en 6 mois. Je pense donc que l'avenir de cette question reste, pour l'instant, très lointain. Voilà ce que je peux en dire aujourd'hui. Après, il y aura des élections qui vont arriver. Il va y avoir aussi les contraintes que va mettre l'Europe sur l'État français, notamment sur la réduction d'artificialisation des sols. Tout cela va faire un ensemble qui va être compliqué à gérer. En tout cas, à l'échelle du département du Cantal, il y a un enjeu important pour ne pas subir une réduction des surfaces artificialisables, même si nous devons participer à l'effort comme tous les autres. Il peut y avoir des conséquences, mais j'avoue que je ne sais pas à quelle sauce nous allons être mangés, et personne ne le sait. Nous ne connaissons pas l'objectif que l'on va nous assigner, de combien il va falloir réduire notre consommation d'espaces.

M. POULHES.- Nous allons poursuivre la présentation. Je vais exposer la partie du Budget Principal qui comprend 4 diapositives avec des camemberts et ensuite un certain nombre de photos, et mes collègues Vice-présidents, pour leur partie, exposeront les Budgets Annexes.

Sur cette diapositive, apparaissent les recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal qui sont estimées, pour cet exercice 2022, à 28 501 900 €. Lesquelles sont constituées par :

- l'imposition sur les ménages pour 36,08 %, c'est-à-dire la fiscalité connue habituellement avec notamment la fraction de TVA qui est venue en contrepartie de la perte de recettes à la suite de la réforme de la Taxe d'Habitation,
- les impositions économiques pour 30,81 % qui englobent les recettes de CFE, de CVAE, d'IFER, de TASCOT et du FPIC,
- les dotations de l'État pour 21,74 % qui sont présentées avec des montants quasiment exacts, bien que les documents aient été établis avant la modification des dotations, je crois que nous avons un écart en moins de 800 € et nous pouvons donc considérer que les pronostics étaient quasi exacts,

- les ressources propres pour 11,37 %.

La spécificité par rapport à la ventilation de l'année dernière repose sur le TFPB qui représente la contribution additionnelle qui sera proposée au vote tout à l'heure pour un montant de 2 %. Cette part des ressources représente 1,2 M€.

Nous pouvons regarder les dépenses. Les dépenses de fonctionnement, telles qu'elles sont présentées là, hors celle qui est consacrée au FNGIR et hors le reversement aux communes qui représentent, les deux additionnés, 7,31 M€, s'établissent à 17 512 316 €.

Si nous ajoutons les 7,31 M€, en faisant une comparaison avec les recettes, le résultat d'exploitation prévisionnel serait de 5 M€ sur l'exercice.

Dans cette présentation, la ventilation des dépenses de fonctionnement est faite au regard des compétences, et non des axes ; ce qui fait que c'est assez éclaté, mais cela donne quand même une bonne vision d'à quoi servent nos ressources.

Nous versons d'ailleurs le contingent incendie auparavant dû par les Communes versaient autrefois, cette contribution au SDIS représente 14 % des dépenses, dont le montant total s'élève à 17 M€.

Je ne vous fais pas le tour des différentes dépenses. Par exemple, le développement économique représente 14 % des dépenses. Le cadre de vie représente 12 % de nos dépenses. Dans les interventions sociales qui représentent 6 % des dépenses, nous pourrions enlever le PLIE l'année prochaine. Le secteur des sports et loisirs représente 10 % des dépenses.

Peut-être que, pour une prochaine fois, nous pourrions essayer de trouver une présentation en fonction de axes. C'est une suggestion.

Nous pouvons regarder l'investissement. Les recettes se montent à 17 368 330 €.

Il y a une grosse partie de subventions d'investissement, pour 37 % des recettes.

Il y a la part des emprunts pour 42 % des recettes.

Les fonds propres représentent 14 % des recettes.

Concernant les dépenses d'investissement, leur montant bénéficiera du virement prévisionnel de 4,9 M€. Elles s'établissent à 18 486 829 €. Nous voyons, au niveau du camembert, l'éclatement de ces dépenses au bénéfice des secteurs suivants :

- l'administration générale : accueil immeuble de la Paix, études CTC, soutien territorial, le soutien territorial étant la nouveauté de ce budget, c'est-à-dire l'institution du Fonds communal dont la première fraction sera inscrite à ce budget, telle que nous avons décidé entre nous.

- la culture

- les sports et loisirs

- les interventions sociales

- le cadre de vie

- le développement économique

- des dépenses non ventilables.

C'est peut-être plus ludique de regarder ces différentes dépenses en images.

Le Budget Principal concourra aux derniers travaux à intervenir sur le Pôle d'Échange Intermodal. N'oubliez pas le montant final, c'est 16 M€ depuis trois ans. L'ouverture étant prévue grosso modo vers le mois de juillet.

Nous allons procéder aux travaux de rénovation thermique de la tour de contrôle à l'Aéroport. Une visite est bientôt prévue. Nous avons eu des retards parce qu'il y a eu des problèmes de fournitures pour les verres isolants qui devraient être changés.

Il y aura, sur cette année, une étude pour la restructuration de l'aérogare et le bâtiment des pompiers. Dans le cadre du PPI, sur les exercices futurs, il y aura une priorité à faire évoluer l'aérogare si nous retrouvons en face des financements, notamment issus des contractualisations, peut-être du CPER puisque l'aérogare c'est quand même le fer de lance économique non seulement de la CABA, mais de tout le département. Cela a été rappelé

dans tous les ateliers qui ont récemment eu lieu avec pour thème l'attractivité.

Le Budget Principal s'occupe également, à travers des actions économiques, à soutenir la création d'emplois industriels. Tout comme cela a été fait pour AUTECH, il sera possible de soutenir l'emploi si nous sommes sollicités.

Enfin, il y a une initiative qui prend jour autour d'un Pôle d'Excellence Probiotiques, mais Pierre suit cela de très près. Il veut peut-être développer ce point maintenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce Pôle d'Excellence Probiotiques, c'est une ambition partagée par tout le territoire. C'est un Pôle d'Excellence qui travaillerait sur les ferments lactiques puisque nous avons une tradition à Aurillac de ferments fromagers et nous étions très bons dans ce secteur-là. Du fait de l'existence de ces ferments, il s'est développé des médicaments au niveau des entreprises LALLEMAND et BIOSE et du LIP qui travaillent dans ce secteur-là. Comme nous avons aussi la chance d'avoir l'Université présente sur la microbiologie, notre ambition commune, Département, Région et CABA, c'est de faire d'Aurillac la ville du probiotique et identifiée comme telle. Il y a donc un enjeu transversal à tous les secteurs pour pouvoir mobiliser à la fois le monde économique, le monde de l'enseignement et le monde politique pour pouvoir porter un projet qui permette à la Ville d'Aurillac de devenir, un peu comme certains territoires qui sont spécialisés dans un secteur, je pense à Saint-Étienne pour l'esthétique ou à Grenoble pour la recherche informatique, le pays identifié pour le probiotique. C'est un sujet important, et qui fait consensus tant entre toutes les collectivités qu'avec l'État. Il y a un enjeu qui pourrait relever légitimement du CPER dans la partie « investissements lourds ». C'est l'INRAE qui va suivre le projet techniquement et qui va embaucher une personne pour suivre ce dossier et pour essayer d'amener ce projet sur les fonds baptismaux.

La CABA souhaite pleinement s'inscrire dans cette démarche. Nous étudions avec la Région des possibilités pour concrétiser ce Pôle d'Excellence. Le CPER permettra de financer des réalisations, mais qui vont s'étaler dans le temps. Ce que j'ai proposé, c'est que nous mobilisions une aide qu'avait la Région précédemment, c'était l'aide aux thésards ; ce sont des chercheurs qui font des thèses pour le compte d'entreprises sur des projets économiques. Il y a des dispositifs qui, déjà, facilitent ces choses-là. Mais en ayant en plus un master qui sera probablement sur le territoire sur le probiotique, nous pourrions financer des chercheurs pour le compte des entreprises, de façon qu'ils puissent déposer des brevets dans ce cadre-là. C'est donc une participation qui peut être dynamique. La Région, elle, ayant transformé son aide en une aide immatérielle, cela peut venir vraiment en complément, être très productif sur le territoire et surtout permettre de maintenir en tension ce Pôle d'Excellence qui va nécessairement s'étaler dans le temps.

M. POULHES.- Merci.

Ensuite, le Budget Principal se préoccupe de la gestion du foncier économique. Ce foncier est rare. Il y avait notamment une parcelle sur Esban qui avait été dimensionnée d'une certaine forme. Les réflexions ont conduit à la morceler pour permettre l'arrivée de nouvelles activités sur ce secteur. Cela nécessitait notamment une voie d'accès, qui est dessinée sur le schéma que vous pouvez voir à l'écran, qui n'était pas prévue au départ.

Le Budget Principal contribue à la réalisation de la déviation de la RN 122. Il y a une décision qui date maintenant, qui est d'apporter 1 M€ à cette réalisation. La somme est appelée au fil de l'eau, et la contribution au bout du bout sera bien de 1 M€. Nous en parlons à chaque budget.

Le Budget Principal soutient les manifestations événementielles telles que l'UTPMA, le Festival de la BD, le Festival de Théâtre de Rue, les Goudots. Il se préoccupe aussi de ce que nous pourrions faire au titre de la labellisation « Terre de Jeux » puisque plusieurs équipements du territoire sont reconnus comme pouvant accueillir des délégations d'athlètes à l'occasion des Jeux de Paris en 2024.

Il y a un programme de remplacement, également soutenu par le Budget Principal, sur les chalets de Lascelles. Les nouveaux chalets seront opérationnels pour cet été.

Au titre du Budget Principal, nous allons poursuivre la création du cheminement du tour du lac, en complémentarité ou en partenariat avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Nous allons nous investir dans la promenade animée autour du golf de Vézac qui est quasiment complètement équipée maintenant.

Ensuite, nous allons avoir – nous l'avons dit tout à l'heure – la réalisation et la livraison, nous l'espérons, pour l'été, sur la station de pleine nature de Mandailles-Saint-Julien, de la passerelle sur la Jordanne.

Nous allons mobiliser un Fonds de soutien aux communes, tel que nous l'avons défini.

Ensuite, nous apporterons notre soutien au futur quartier de Marmiers, dont nous voyons là une modélisation, en lieu et place de l'immeuble qui a été démoli.

Nous apporterons aussi un soutien à l'OPAH avec une dotation intermédiaire entre les deux programmes, le prochain débutera en 2023 pour s'achever en 2027.

Nous allons réaliser une étude sur le schéma des mobilités. C'est un report de l'année dernière. Cette étude sera réalisée cette année.

Nous poursuivrons les travaux sur l'immeuble de la Paix au niveau du rez-de-chaussée ; cela permettra d'installer l'accueil de la collectivité et quelques autres services.

Nous aurons sur 2022 la concrétisation de l'étude en vue de l'extension des bureaux et du magasin du CTC où nos équipes sont à l'étroit.

Enfin, aussi, bien entendu, le Budget Principal doit s'accommoder de ses nouvelles compétences qui sont liées à ses ressources sur le Grand Cycle de l'Eau, notamment tout ce qui concerne la GEMAPI et la GEPU.

Pour ce qui me concerne, j'en ai terminé de l'exposé.

Je passe la parole à Gérard.

M. PRADAL. - Je vais vous présenter le Budget Primitif de l'Eau.

Le total en fonctionnement s'établit à 7,57 M€.

En recettes, la plus grosse part, c'est la vente de l'eau qui est estimée à 3,93 M€. Ensuite, il y a les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

En dépenses, nous avons les frais de personnel, mais qui sont au même niveau que l'an dernier et un résultat d'exploitation de 1,54 M€.

Sur l'investissement, nous avons un montant de 6,86 M€.

En recettes, nous avons le résultat d'exploitation qui devient un besoin de financement pour l'investissement, le résultat antérieur reporté pour 1,81 M€, les emprunts pour 1,55 M€ et les subventions d'équipements perçues pour 0,86 M€.

En dépenses, nous avons essentiellement les dépenses d'équipement pour 6,16 M€.

Le budget tient compte bien sûr de l'augmentation des tarifs d'eau que nous avons votée en décembre.

En ce qui concerne les projets envisagés sur 2022, nous avons la reprise de la chambre vanne à Clavières, près de Velzic. La plupart de l'eau que l'on consomme à la CABA vient de Clavières, et en particulier à partir de cette chambre qui est tout à fait en bordure de la départementale, et qui a besoin d'être déplacée.

Nous allons intervenir sur la régularisation des périmètres de captage par le biais de DUP. Nous avançons tout doucement parce que ces opérations sur le foncier ne font pas plaisir à tout le monde. C'est un travail de fond que nous devons faire.

Là, vous voyez la « cathédrale de Coissy », c'est-à-dire le château d'eau de Coissy. Après bien des ennuis, les travaux se terminent dans de bonnes conditions, mais il y a eu d'énormes retards parce que cela devait être livré en juillet dernier. Nous n'avons pas eu de problème d'eau dans l'été 2021, nous avons eu de la chance.

Nous poursuivrons les travaux sur les communes, de la plus grande à la plus petite. La

commune la plus petite, c'est Vezels-Roussy. La photo de droite représente des travaux à Vezels-Roussy. Il y a des travaux tout au long de l'année sur toutes les communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. PRADAL.- Je poursuis avec le Budget Primitif de l'Assainissement.

Le Budget Primitif de l'Assainissement s'établit en fonctionnement à un montant de 6,22 M€.

En recettes, nous avons les redevances d'assainissement pour 4,3 M€.

En dépenses, nous avons essentiellement les charges de personnel pour 1,7 M€ et les charges de fonctionnement pour 1,8 M€ qui intègrent certaines prestations associées au titre de la compétence GEPU financée par le Budget Principal.

En investissement, en dépenses, il y a le lourd investissement de Souleyrie qui se poursuit. Nous en parlons depuis longtemps. Cela devient un cauchemar pour Jean-Luc LENTIER, mais c'est la réalité.

En recettes, nous inscrivons des emprunts pour 12 M€. Néanmoins, nous allons percevoir des subventions d'équipement pour 3,95 M€.

Tout à l'heure, vous avez vu les bassins vides à Souleyrie. Maintenant, ils sont remplis. C'est une petite mer qu'il y a à Souleyrie puisque nous mettons en service la filière eau, et nous allons poursuivre le chantier.

Nous allons procéder à l'achèvement des travaux sur Souleyrie pour lesquels les problèmes rencontrés pour la réalisation des réseaux de transfert sont derrière nous.

Nous ferons des travaux aussi sur le système d'assainissement du bourg de Mandailles. Bientôt, l'eau sera très claire à Mandailles.

Nous allons travailler aussi sur le système d'assainissement du bourg de Vézac. Nous commençons cette année par intervenir sur les réseaux. En 2023, nous ferons la station.

Là, il s'agit de l'incinérateur de boues de Souleyrie. Nous allons remplacer sa cuve.

Par ailleurs, nous allons procéder à des travaux sur les communes d'Aurillac, Jussac, Marmanhac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes et Ytrac. Il y a des travaux tout au long de l'année sur les différentes communes pour l'assainissement.

M. FRÉCHOU.- Je vais vous présenter le Budget Primitif 2022 du TDMA qui s'établit à 9,6 M€ en fonctionnement, avec des recettes issues de la fiscalité, la TEOM, pour 6,5 M€, et des produits de services, c'est-à-dire la vente de matériaux, pour un montant d'environ 2,2 M€ ; nous sommes plutôt sur des périodes où les tarifs de rachats sont élevés. Nous allons en profiter encore en 2022, même si tout cela est fragile et aléatoire.

En dépenses, nous inscrivons des frais de personnel à hauteur de 2,7 M€, qui seront quasiment identiques à ceux de 2021, puisque l'évolution ne sera due qu'à l'augmentation du GVT. Nous avons des dépenses au titre des contrats de traitement des OMR et des recyclables qui sont en forte hausse. Et puis, nous avons des charges, notamment de la TGAP, comme nous le disons régulièrement, qui sont en hausse constante, qui vont amener – nous le verrons tout à l'heure –, sur les taux de la TEOM, à prendre un petit correctif pour augmenter la recette fiscale afin de pouvoir faire face à l'intégralité de ce budget.

Sur les investissements, nous avons un montant de 2,98 M€.

En recettes, les fonds propres sont inscrits à hauteur de 650 000 €. Nous aurons donc recours à un nouvel emprunt de 1 M€. Nous sommes à peu près, sur le Budget du TDMA, à 6 années de taux d'endettement. Nous ne sommes pas encore en difficulté, mais il faut faire attention à la charge de la dette.

Et puis, nous prévoyons des dépenses d'équipement pour 2 M€ sur l'année 2022.

Les dépenses d'équipement sont essentiellement liées à du renouvellement de matériel.

Nous allons terminer les travaux sur la déchetterie de l'Yser et la déchetterie des Quatre-

Chemins.

Nous procéderons à l'achat d'une presse à balles. C'est le report d'un investissement qui était déjà prévu l'an dernier, et qui n'a pas encore été livré.

Et puis, comme je le disais, nous allons procéder à du renouvellement de matériel, notamment par rapport à l'extension des consignes de tri qui va nous amener à revoir un peu les tournées, à les augmenter et nécessairement à procéder à l'achat de nouveaux matériels. Nous sommes par ailleurs toujours en cours d'étude de faisabilité sur une taxe incitative, même si cela commence à être très avancé. Nous allons bientôt pouvoir vous proposer les scénarii tels qu'étudiés par le bureau d'études.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Stéphane.

Maryline MONTEILLET présente le Budget Primitif pour les Campings.

Mme MONTEILLET.- Nous avons un Budget des Campings qui s'élève à 323 000 € en section de fonctionnement.

En recettes, il est composé essentiellement des locations d'emplacements et mobile-homes à hauteur de 170 000 € et d'un maintien de la subvention du Budget Principal à hauteur de 100 000 €.

Au niveau des dépenses, il est surtout composé des frais de personnel à hauteur de 134 000 € et des charges courantes de fonctionnement pour 113 000 €.

Voilà ce que je peux dire pour le budget en fonctionnement.

Ensuite, nous allons passer à la section d'investissement qui s'élève à un peu plus de 3 M€, tout simplement parce qu'il y a des dépenses d'équipement pour 2,95 M€ qui s'expliquent par les travaux de réaménagement du Camping de l'Ombrade qui ont déjà débuté et qui vont se terminer cette année.

En recettes, nous devrions percevoir des subventions à hauteur de 1,47 M€, et un emprunt devrait être contracté pour une somme de 1,2 M€.

Que puis-je dire sur ce budget ? Nous l'avons augmenté un petit peu en recettes, mais c'est bien sûr dépendant des éventuelles restrictions qui seront décidées notamment en lien avec la crise sanitaire et du bon déroulement du Festival d'Éclat. Voilà ce que je voulais apporter comme précisions.

S'agissant du Budget des Campings, en investissement, ici vous avez une photographie du réaménagement du Camping de l'Ombrade. Au premier plan, ce sont les sanitaires, et en dernier plan il s'agit du local de stockage.

Là, vous avez une vue de la mise en service de l'aire de camping-cars de l'Ombrade qui sera prête pour la saison, qui est bien avancée. Je crois que nous sommes dans l'ensemencement.

Ici, c'est une photographie qui représente le renouvellement de trois mobil-homes au Camping de la Cère prévu pour cette année 2022, sur la commune d'Arpajon.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Maryline. Monsieur PRAT, vous pouvez présenter le Budget des Transports.

M. PRAT.- Je vais essayer de faire une présentation sans diapositives pour éviter de devoir me contorsionner.

Sur le Budget des Transports, en fonctionnement, il y a trois postes essentiels de recettes : nos ventes de titres de transport qui s'élèvent à 670 000 €, une subvention d'équilibre qui augmente cette année en provenance du Budget Principal à 900 000 €, contre 730 000 € budgétés et réalisés en 2021, qui s'explique par une décision politique sur le contrat STABUS par rapport à la desserte de la Sablière et par rapport aux dessertes touristiques de Puech des Ouilhes et de Mandailles-Saint-Julien, et le principal poste qui est le Versement Mobilité à hauteur 2 850 000 €, qui est sur une bonne dynamique et qui représente environ 50 % de

nos recettes sur ce fonctionnement. Ce Versement Mobilité représente à peu près 45 à 50 % des recettes sur d'autres autorités organisatrices de transport en région. Ce n'est pas négligeable, surtout que, d'année en année, ce Versement Mobilité est remis en cause nationalement, encore lors de cette campagne présidentielle, pour le remplacer par d'autres pistes de financement qui, en tout cas, ne sont pas pérennes. Il nous appartient de nous mobiliser surtout à la CABA et au niveau de nos autorités organisatrices de transport « modestes » sur sa pérennisation et sa sanctuarisation dans l'état où il est. C'est un impôt de production payé par les entreprises publiques et privées de plus de 11 salariés, qui permet un maillage du territoire, qui permet un réseau de transports urbains puisque, sans cela, ça deviendrait difficile, et qui permet aussi d'offrir un tarif abordable pour tous les usagers et qui est corrélé à l'activité économique de notre territoire. Nous avons encore des marges de manœuvre dans notre collectivité sur ce Versement Mobilité, et ce sera peut-être utile pour l'avenir de les utiliser, je l'espère, si nous devons mettre en place des actions de mobilité plus poussées au regard du coût du carburant qui ne va pas baisser, j'ai l'impression, et au regard des nouveaux besoins qui vont s'exprimer dans les mois et les années à venir.

Sur les dépenses de fonctionnement, il s'agit essentiellement de la mise en œuvre du contrat STABUS à 4 700 000 €.

Sur l'investissement, en recettes, nous avons des subventions et des emprunts.

Ce qu'il est intéressant de regarder, ce sont les dépenses d'investissement pour cette année. Nous prévoyons d'investir 1 011 000 € sur le changement de flotte avec l'acquisition d'un véhicule TPMP, un véhicule léger, trois bus thermiques hybrides. Pourquoi envisageons-nous l'acquisition de bus thermiques hybrides ? Je ne vous fais pas un dessin sur l'incertitude en termes d'énergie que ce soit par rapport à l'hydrogène dans les réseaux de transport, mais aussi par rapport aux énergies décarbonées comme le gaz ou l'électricité. La crise ukrainienne et les spéculations des marchés ne sont pas là pour nous rassurer. Il y a un vrai sujet sur le verdissement de cette flotte puisque nous attendons désespérément, comme tout le temps, un soutien de l'État qui est fort sur ces actions-là, qui, pour l'instant, ne vient pas ou peu. Deux chiffres intéressants : si nous devons nous mettre au niveau que prévoit un décret de décembre 2021 sur le verdissement de la flotte, ce serait un surcoût de 30 % pour notre collectivité pour reverdir notre parc public. Ce n'est pas négligeable. Le GART, qui est le Groupement des Autorités Responsables de Transports au niveau national, évoque le chiffre de 2 milliards d'euros d'investissements sur 5 ans pour permettre à toutes les autorités organisatrices de transport de verdir leur flotte. Cela nous montre un peu l'étendue du chemin à faire, et nous ne devons pas être seuls pour verdir nos flottes. Nous avons besoin du soutien de tout le monde et surtout de l'État qui fixe des objectifs très ambitieux de développement écologique, social et de mobilité, mais qui laisse encore une fois les collectivités à leurs propres deniers.

Enfin, sur l'investissement, nous prévoyons des achats de vélos électriques puisque cela fonctionne bien. Cet été va revoir le festival de Théâtre de Rue avec un grand nombre de manifestations et beaucoup de touristes j'espère d'une part, et d'autre part, sur les mobilités du quotidien je pense que la demande en vélos électriques va exploser au regard de ce que je disais sur le coût des carburants.

Nous proposons un Budget des Transports qui conforte en fait le service public des transports publics pour cette année 2022 et qui va voir effectivement – Christian POULHES le rappelait – le début de l'étude « mobilité – origine/destination » qui va nous donner une photographie de la façon dont les gens, en période post-Covid, se déplacent dans notre territoire qui va voir – c'est très important, les investissements sont très élevés pour la CABA – la mise en service du Pôle d'Échange Intermodal qui va se compléter avec cette étude « mobilité » pour, pourquoi pas, en cette fin de mandat, avoir une restructuration et une offre tarifaire différente pour coller au mieux aux besoins des populations, d'où qu'elles viennent et où qu'elles aillent d'ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Sébastien.
Isabelle LANTUÉJOUL présente le Budget de l'Aéroport.

Mme LANTUÉJOUL.- Au niveau du Budget Primitif 2022 de l'Aéroport, en fonctionnement, en ce qui concerne les recettes, nous avons les prestations de services pour 562 000 €, les subventions d'exploitation pour 240 000 €, la taxe passagers pour 350 000 €, le résultat reporté de 437 000 € et quelques autres produits pour 71 000 €.

En ce qui concerne les dépenses, nous inscrivons des charges courantes de fonctionnement pour 939 000 €, des frais de personnel à hauteur de 545 000 €, un résultat d'exploitation de 105 000 € et quelques autres charges pour 70 000 €.

En ce qui concerne les investissements, les recettes sont constituées simplement par le résultat antérieur reporté pour 938 000 €, les subventions reçues pour 112 000 € et un besoin de financement à 106 000 €.

Pour ce qui est des dépenses, nous avons le remboursement de la dette pour 685 000 € et des dépenses d'équipement pour 471 000 €.

S'agissant des équipements, il y aura sur 2022 la mise aux normes de la rampe d'approche. Le pupitre de la tour de contrôle va être complètement refait. Ce sera vraiment une installation dernier cri par rapport à l'existant.

Ensuite, nous allons déplacer le télémètre de nuages à laser.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Aéroport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Isabelle. Charly DELAMAIDE présente le Budget du Centre Aquatique.

M. DELAMAIDE.- Le Budget du Centre Aquatique s'élève à 1 579 000 € en fonctionnement. En termes de recettes, comme l'a rappelé Christian tout à l'heure, le budget est alimenté par une subvention du Budget Principal à hauteur de 1 030 000 €, qui, cette année, est en augmentation de 80 000 €, compte tenu de la fermeture du centre sur les années 2020 et 2021 qui avait généré des diminutions de recettes, et également par des produits des entrées et services à hauteur de 400 000 € ; là, de la même façon, avec la reprise de l'activité, nous avons prévu une augmentation des produits des entrées et services à hauteur de 143 000 € à peu près.

Concernant les dépenses, ce sont essentiellement les frais de personnel pour 826 000 € et les charges courantes de fonctionnement pour 626 000 €.

Sur les investissements, en recettes, nous envisageons la négociation d'un nouvel emprunt à hauteur de 400 000 €.

En dépenses, nous prévoyons des dépenses d'équipement à hauteur de 594 000 €, étant entendu que l'avancée du projet sera plutôt reportée sur les années 2023 et suivantes jusqu'à la fin du mandat pour envisager une nouvelle dynamique sur le centre et une réhabilitation.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des dépenses de renouvellement en fait.

M. DELAMAIDE.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Budget des Zones d'Activités Économiques, c'est encore Isabelle LANTUÉJOUL qui doit nous le présenter.

Mme LANTUÉJOUL.- Le Budget Primitif des Zones d'Activités Économiques s'établit en fonctionnement à 1 246 000 €.

En recettes, nous inscrivons les ventes de terrains pour 1 246 000 €.

En dépenses, nous avons les frais divers de commercialisation pour 847 000 €, le solde des opérations d'ordre pour 397 000 € et quelques charges financières pour 200 000 €.

En investissement, en recettes, nous avons le solde des opérations d'ordre pour 397 000 €. En dépenses, nous inscrivons le résultat antérieur reporté pour 376 000 €, les autres charges pour 1 000 € et le remboursement de la dette pour 20 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il est vrai que c'est un budget qui est compliqué à présenter puisque ce sont des opérations patrimoniales. Donc, s'il n'y a pas de ventes, il n'y a pas de chiffres.

Mme LANTUÉJOUL.- C'est tout à fait cela.

Les projets portent sur quelques nouvelles zones, dont une que l'on reconnaît puisque nous avons une vue d'Arpajon.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Christian, tu peux faire la synthèse.

M. POULHES.- Simplement, le tableau qui s'affiche à l'écran représente ce qui vient d'être annoncé par tous.

En bas, à droite, vous avez le montant consolidé du Budget prévisionnel de 2022 : 128 831 191,25 €. Pour celui de 2021, c'était un montant de 131 M€. Donc, celui de 2022, si ce n'est pas son cousin, c'est au moins son frère jumeau puisque nous sommes à peu près sur le même niveau budgétaire.

En fonctionnement, c'est quasiment le même chiffre que l'année passée.

Il y a juste un petit peu moins de crédits, si l'on peut dire, en investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je mets ces budgets au débat. Y a-t-il des prises de parole, des questions ou des informations ? Madame AMALRIC, vous avez la parole.

Mme AMALRIC.- Merci, Monsieur le Président. J'aurai tout d'abord une question sur les dépenses. Dans le document de présentation du budget qui accompagnait la délibération, et que nous avons eu sur nos tablettes, il est noté des précisions concernant la GEPU et la GEMAPI. Pour la GEPU, il est noté le remboursement aux communes des travaux réalisés depuis 2020 et des nouveaux aménagements liés à cette compétence. Pour la GEMAPI, il est noté : premier programme d'actions. Là, nous votons bien un budget primitif, donc des lignes budgétaires valorisées.

Pouvons-nous avoir d'abord le tableau des recettes qui seront allouées aux communes en remboursement des travaux qu'elles ont réalisés ?

Et puis, sur la GEMAPI, quel est ce premier programme en description et bien sûr en valorisation, en euros ? A quoi correspond-il ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons prendre la liste des questions. Après, nous organiserons la réponse.

Mme AMALRIC.- Ma deuxième observation et question concerne les recettes. Vous avez rappelé qu'une part très importante des recettes se trouve dans les enveloppes et les subventions que la Collectivité peut recevoir et auxquelles elle peut être éligible. C'est effectivement une capacité très importante que doit avoir la Collectivité dans sa gestion pour mobiliser ces enveloppes.

Dans le tableau que vous nous avez présenté, on voit qu'au titre du FEDER, pour l'année 2022 et les années suivantes, pour le moment, rien n'est prévu, il n'y a même pas de montant prévisionnel. Est-ce à dire qu'il n'y a pas, pour le moment, de projets à présenter dans le cadre et au titre des fonds FEDER ? C'est une première question.

De la même façon, si nous avons bien lu, dans le Contrat de Plan État-Région, pour le

moment, rien n'est prévu non plus.

Enfin, sur l'Agence de l'Eau, là encore, sur la colonne 2022, il était noté : « sur appel à projets ». Alors y a-t-il dès aujourd'hui, puisqu'il y a effectivement une nouvelle compétence GEMAPI qui intéresse l'eau et l'environnement, un dossier, un projet porté par la Collectivité qui pourrait être présenté à l'Agence de l'Eau ?

Et puis, j'ai noté aussi qu'il y avait ce projet au niveau de l'enseignement supérieur concernant les probiotiques qui pouvait s'inscrire sur des fonds CPER. Cela, c'est effectivement très intéressant. J'avais juste une question par rapport aux orientations universitaires et concernant notamment le développement de la cyber-sécurité puisque c'était aussi un domaine sur lequel Aurillac avait investi, et qui est je crois, aujourd'hui, un domaine important et en pointe.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions parmi nos collègues puisque nous allons essayer de faire un tir groupé ? Non.

Sur la GEPU et la GEMAPI, par rapport aux dépenses qui ont été engagées par les Communes, puisque la compétence avait été transférée à partir du 1^{er} janvier 2020, mais comme c'était difficile à mettre en œuvre et que cela supposait un certain travail de réflexion notamment pour la valorisation des coûts futurs, les Communes ont continué à payer les dépenses et la CABA va rembourser les Communes de ces dépenses qu'elles ont engagées. Pour ce que nous avons budgété pour les deux années, nous avons dû mettre dans le budget à peu près 500 000 € de mémoire, et les Communes ont produit des documents sur ce qu'elles avaient réellement engagé au titre de cette dépense. Sur les deux années, à ma connaissance, là je vais parler sous le contrôle de Serge DESTANNES, il a été produit 200 000 € de demandes recevables. Après, les Communes ont produit un certain nombre de factures, mais dans la compétence GEPU, ce n'est qu'une partie de ces factures-là qui est prise en compte. Le travail d'analyse est en cours. Dans le budget, nous avons mis une ligne qui doit être de 500 000 € sur une ligne de 700 000 € où il y avait la GEMAPI et la GEPU. Là, je parle de la GEPU, c'est-à-dire de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines. S'agissant de la GEMAPI, là, par contre, il y a une étude en cours pour faire un programme GEMAPI qui doit d'ailleurs être présenté à un prochain Bureau Communautaire, qui va solliciter des financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, comme peut-être des financements du FEDER, comme peut-être d'autres financements sur les lignes sectorielles de la Région ou du Département, qui vont contribuer à financer un programme GEMAPI. Ce programme GEMAPI devrait être mis en œuvre dans ces conditions puisque nous avons à ce jour deux collaborateurs pour la GEMAPI et il y aura peut-être des recrutements en perspective pour faire ce travail-là.

La ligne de 700 000 €, c'est une ligne budgétaire que nous avons mise, selon une estimation au doigt mouillé parce que, pour l'instant, le programme GEMAPI n'est pas défini. Par contre, ce que nous savons parce que nous pouvons faire du benchmarking sur les autres EPCI qui ont fait des programmes GEMAPI, c'est que c'est très bien financé par l'Agence de l'Eau et que des actions très pertinentes et efficaces, cela coûte cher, mais cela a des résultats, en tout cas sur l'amélioration du milieu aquatique, et ce sont des programmes à 5 ans. Là, nous sommes dans la phase « débutant » sur la GEMAPI.

Quant à la GEPU, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, le service va être structuré au sein même de la CABA, mais ce n'est pas ce que faisaient les Communes jusqu'à présent. Les Communes faisaient plutôt du coup par coup en fonction de problématiques directes ; par exemple, elles s'occupaient d'une canalisation qu'il fallait déboucher. Elles prenaient un opérateur privé pour faire ce travail généralement ou c'était le cantonnier qui faisait cette intervention. Là, il y aura une gestion plus prospective de l'utilisation des réseaux et de la mise en état des réseaux. C'est pour cela que ça va monter en puissance lentement, mais sûrement. L'enveloppe qui a été inscrite de 700 000 € pour l'ensemble, à mon avis, va évoluer dans le temps et cela va être une ligne qui va devenir plus importante d'ici deux ans.

S'agissant du FEDER, Christian, tu peux répondre.

M. POULHES.- Je répondrai partiellement. Je crois avoir annoncé qu'il y avait une présentation du programme lundi matin prochain. Il y a eu déjà quelques réunions organisées, mais c'était très nébuleux, il n'y avait pas beaucoup d'engagements de la Région dans les présentations. Nous, ce à quoi nous tenions, c'était le fait de savoir s'il y aurait en propre une dotation pour l'Intercommunalité, comme cela avait été le cas sur la précédente mandature au titre de l'axe 8 ; alors cela changerait de nom, ce serait plutôt le numéro 5 maintenant, mais ce n'est pas connu à ce jour. Il est évident, que s'il y a une dotation à ce titre, il y aura un projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous trouverons l'utilisation.

M. POULHES.- Nous trouverons dans la liste du PPI quelque chose à faire remonter, c'est à peu près sûr. Il faut écouter les informations de lundi. Je ne sais pas si nous aurons satisfaction par rapport à l'obtention d'une ligne FEDER sur l'Intercommunalité. En tout cas, certains s'en préoccupent de très près.

M. LE PRÉSIDENT.- Ensuite, par rapport à la Région, le CAR, nous l'attendons avec impatience. Ce sera, si j'ai bien compris, le Contrat Région. Il va changer de nom, ce ne sera plus le CAR. Pour l'instant, il est dans les tuyaux, mais nous n'avons pas encore les enveloppes. Nous allons faire confiance à nos Élus régionaux pour qu'ils défendent au mieux les intérêts du territoire dans le cadre de cette enveloppe qui sera une enveloppe par EPCI, cela c'est confirmé, mais avec, comme précédemment, des projets qui peuvent concerner et les Communes et l'EPCI. Pour l'instant, nous n'avons ni le montant, ni la philosophie du projet.

Ensuite, je vous réponds sur la micro-biologie. L'enseignement supérieur – je vais parler sous le contrôle de Véronique VISY –, c'est un sujet majeur pour Aurillac et d'ailleurs pour le Département. Nous travaillons sur ce dossier avec le Conseil Départemental main dans la main, et nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir une population d'enseignement supérieur importante puisque les chiffres étaient déjà élevés, mais ils vont être encore plus élevés suite à une transformation du DUT en BUT avec une année de plus ; cela augmente finalement au moins de 200 à 300 étudiants de plus, et toutes les filières fonctionnent. C'est-à-dire que ce dossier de la cyber-sécurité, malgré peut-être le passage à vide qu'il y a eu suite au décès de la précédente directrice, a été un peu plus fragile. Mais, aujourd'hui, dans Parcours Sup, il y a des demandes, et je pense que cette filière-là va continuer de sa belle existence. Par contre, dans le cadre du Pôle d'Excellence, il devrait y avoir un master « microbiologie » qui devrait se créer. Cela va faire encore plus d'étudiants sur la ville d'Aurillac. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette situation. J'espère que les entreprises profiteront de ces étudiants-là pour capter ces jeunes en stages et les faire rester sur notre territoire parce qu'autant profiter du fait qu'ils soient là pour qu'ils restent, après leurs études, sur notre territoire. La formation universitaire d'Aurillac a une particulièrement bonne réputation et devient attractive particulièrement sur les secteurs aussi spécialisés que la microbiologie. Voilà ce que je peux vous dire.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Guy SENAUD.- J'ai une question par rapport au Contrat Cantal Développement. Est-ce que le programme est établi puisque c'est le seul contrat pour lequel vous avez donné des chiffres ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, nous avons l'enveloppe.

M. Guy SENAUD.- Vous avez l'enveloppe, mais le programme n'est pas établi, semble-t-il.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, le programme n'est pas établi. Je pense que les lignes « assainissement » et « eau » vont être des lignes importantes notamment dans l'utilisation de cette enveloppe.

M. Guy SENAUD.- Est-ce que les projets doivent être portés par l'Intercommunalité ou par les Communes, s'ils sont d'intérêt intercommunal ?

M. LE PRÉSIDENT.- En priorité, ils seront portés par l'EPCI. Mais il y a des contrats spécifiques au Conseil Départemental pour les Communes.

M. Guy SENAUD.- Oui, mais pas sur la même ligne.

M. LE PRÉSIDENT.- Cantal Développement, c'est pour les EPCI. Mais les enveloppes des Communes sont connues aussi.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Est-ce que nous votons les budgets ou est-ce que nous votons d'abord les taux ?

M. POULHES.- Il serait prudent de voter les taux.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Nous votons les taux.

Mme LANTUÉJOUL.- Je voulais juste faire une petite intervention par rapport au vote des taux. Je ne vais pas m'abstenir sur le vote du taux. Mais je regrette vraiment que nous ayons choisi cette année où les foyers sont très impactés par énormément de dépenses supplémentaires pour en rajouter encore dans les impôts. Je crois que nous aurons besoin d'expliquer vraiment à nos habitants pourquoi nous avons fait ce choix-là. Je sais qu'il y a de gros investissements à faire, notamment au niveau de l'eau et du réseau d'approvisionnement en eau potable. Je sais que cela va coûter une fortune et que c'est très vétuste. Mais je trouve que le choix n'est pas judicieux cette année.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame AMALRIC, vous avez la parole.

Mme AMALRIC.- Pour abonder dans le sens de ce que dit Mme LANTUÉJOUL, nous avons, nous, largement exprimé notre position et combien nous nous sommes opposés à la création de ce nouveau taux d'imposition directe qui revient à une augmentation directe de 2 % des impôts locaux, d'autant plus dans le contexte actuel – vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, en début de séance et je crois avec gravité – où nous sommes face à des difficultés économiques mondiales, vous l'avez dit, avec une crise énergétique, une crise des matériaux, des cours mondiaux qui augmentent sur l'ensemble des marchandises de première nécessité, notamment alimentaires. Ce contexte-là, effectivement, il n'existait pas hier. C'est la réalité aujourd'hui. Nous avons une incertitude totale sur l'évolution de la situation, et nous rentrons dans un Plan de Résilience. Ce n'est pas rien un Plan de Résilience. Cette réalité que vous avez soulignée pour les entreprises et pour les activités économiques est exactement la même et est vécue de la même façon pour tous nos concitoyens. Je crois qu'effectivement – nous l'avons déjà dit – alourdir la barque des concitoyens aujourd'hui par une augmentation des impôts nous paraît absolument déraisonnable.

Nous sommes face à une situation exceptionnelle, et je pense que, face à une situation exceptionnelle, de toute façon les priorités d'hier, de fait, sont à reconsidérer, et je crois que ce budget pouvait être repensé pour ne pas opérer cette création d'un nouveau taux d'impôts locaux de 2 %, d'autant que cela a été justifié par la nouvelle compétence GEMAPI et par le transfert de compétence GEPU, mais nous voyons bien là que, au moins sur 2022, la ligne

budgétaire est bien inférieure à 1 200 000 €, ce que va rapporter ce nouveau taux. Ce qui est sûr, c'est que c'est un montant de 200 000 € certainement à rembourser aux Communes. Mais ensuite, pour ce qui est du programme GEMAPI, vous venez de le préciser, il n'y a rien de vraiment défini ou d'arrêté en 2022 puisque nous n'en sommes qu'au stade de l'étude et que, de plus – et cela paraît tout à fait cohérent dans la mesure où c'est une compétence favorable à l'environnement et à la biodiversité – cela peut être très largement soutenu avec un projet bien monté par des enveloppes de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Donc, réellement, nous, nous appelions de nos vœux que soient repensées cette décision et bien sûr la construction du budget avec.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Luc, tu peux intervenir.

M. LENTIER.- Merci, Président. Moi, je voulais intervenir dans la mesure où on pourrait être étonné par rapport au fait de présenter ce soir une augmentation de la fiscalité, compte tenu de la période, compte tenu de ce que nous entendons, compte tenu du contexte et compte tenu de l'inflation et du pouvoir d'achat, et d'ailleurs depuis quelques semaines maintenant, les médias se chargent de nous le rappeler ; c'est une réalité et nous voyons que les ménages souffrent et qu'il est vrai que cette augmentation tombe au mauvais moment. Avant de le présenter au Conseil ce soir, sachez qu'il y a eu de nombreux débats, et je suis un peu, comme Isabelle, enclin à regretter que l'on augmente les taux. Simplement, il faut quand même revenir à la finalité de cette augmentation et à ce à quoi une partie de cette augmentation des taux va servir.

Dans le cadre de mon mandat de Vice-Président en charge du Développement Communal, j'ai organisé des réunions de sous-bassins avec Nathalie BLANC et quelques Cadres, qui regroupaient les 24 communes de l'Agglomération, avec les 4 bassins de vie différents. Il y a eu un certain nombre d'échanges. Après, j'ai décidé volontairement de faire le tour de toutes les communes. J'ai encore rencontré deux communes hier, j'en ai rencontré 75 % à ce jour. J'ai voulu rencontrer les maires des communes pour voir un peu où ils en étaient, comment cela se passait pour eux et comment, selon eux, la CABA pouvait les aider dans la partie « développement ». Cela, c'est le premier point.

Deuxième point. Il y a deux ans, quand les instances se sont mises en place, j'ai souhaité et j'ai demandé à participer à ces instances avec une priorité première qui était la solidarité intercommunale. Je crois que c'était un élément fort non pas par rapport à ce que nous avons vécu, mais c'était un besoin et je considérais qu'il serait bien que la CABA puisse donner un geste fort envers les petites communes, parce que j'avais entendu qu'il y avait des petites communes qui se sentaient parfois un peu délaissées en termes d'investissements au niveau de la CABA parce qu'elles étaient trop éloignées ou parce qu'elles ne portaient pas forcément des projets structurants.

Moi, je peux vous dire une chose en matière d'augmentation des taux. Je suis en train de faire le tour des communes. Je remercie tous mes collègues qui m'ont reçu et avec qui nous avons passé du temps, mais ô combien est-ce enrichissant. Nous sommes tous en train, les 25 maires, de faire nos budgets. Nous avons voté nos comptes administratifs. Nous devons voter les budgets puisqu'il faut les avoir rendus pour le 16 avril selon la directive du Préfet et nous avons eu connaissance des taux le 1^{er} avril. Les 2 % vont financer une partie du Fonds de Concours (fonds de soutien de la CABA).

Ce Fonds de Concours, c'est une aide à l'investissement pour les petites communes. Ce n'est jamais arrivé. Je crois qu'à un moment, il faut le dire et le répéter : c'est la première fois que la CABA met en place et à disposition un fonds financier pour aider les petites communes à investir. Nous avons fait des tranches. Des tranches ont été déterminées :

* 20 000 € pour les communes de 0 à 500 habitants ;

* 40 000 € pour les communes de 500 à 1 000 habitants ;

* 60 000 € pour les communes de 1 000 à 2 000 habitants ;

* 120 000 € à 150 000 € au-delà, avec un plafonnement pour les deux plus grosses autres que la Ville d'Aurillac que sont Ytrac et Arpajon.

Je peux vous dire qu'aujourd'hui mes collègues m'ont dit encore : « Nous, cette année, nous allons serrer la ceinture parce que, globalement, nous ne savons pas [et nous sommes tous logés à la même enseigne] comment vont évoluer le poste sur l'électricité, le poste des carburants, le poste des charges au sens général », et nous voyons bien qu'avec l'inflation, tous ces postes de charges de fonctionnement vont augmenter. Cela veut dire que les capacités d'autofinancement des petites communes, par définition, vont baisser. Je peux dire et peux témoigner aujourd'hui, ayant vu 75 % des communes, que ce Fonds d'investissement va aider certaines petites communes à pouvoir, au moins un minimum, investir parce que, pour 1 € investi par la commune, la CABA investit 1 € en fonction des plafonds que je viens de vous citer. Il va y avoir déjà une partie de ces fonds qui va servir cette année, une autre partie sera utilisée sur les années suivantes puisque je rappelle que ce fonds est mis en place pour les 4 ans qui restent sur le mandat.

Ce n'est jamais facile d'expliquer une augmentation des impôts. A nous de bien expliquer que ce fonds d'investissement va aider les petites communes à investir, alors qu'elles n'auraient peut-être pas pu le faire. J'ai entendu, lors de mes visites, que les maires envisageaient de faire différents projets. Je leur ai dit que je prenais toutes les demandes. Après, le Bureau décidera, avec le Président, de la validité des affectations. Mais ce fonds d'investissement, il vient à point.

Globalement, le calcul est le suivant. 2 % de plus, pour quelqu'un qui a une maison d'une valeur locative moyenne, cela fait 40 €. Pour la même habitation, grâce à ce fonds, dans la commune, on touchera 60 € par habitant. S'il y a 3 ou 4 personnes par foyer, cela fait 240 € en investissement. Pour 40 € cotisés en foncier sur tous les habitants de la CABA, il y a 240 € d'aide à l'investissement pour la Commune.

Je crois qu'à un moment, il faut rappeler les chiffres. Il faut préciser la façon dont on les affecte.

Ce taux de 2 %, cela tombe très mal, c'est évident. J'ai préparé mon budget, comme vous êtes tous en train de le faire, j'ai bien expliqué tout cela. Tout le monde a raison de dire que cette fiscalité supplémentaire, cela tombe très mal. Oui. Mais, après quand on explique bien les choses, c'est un peu plus compréhensible. Pour Vézac, nous sommes sur une population entre 1 000 et 1 500 habitants ; nous avons 60 000 € pour investir, ce n'est pas négligeable.

Je voulais préciser tous ces éléments. Cela aurait été moins compréhensible si c'était dans le fonctionnement. Mais, là, il s'agit de dégager une aide à l'investissement pour l'ensemble des petites communes. C'est important de le rappeler.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Luc. Madame AMALRIC, vous pouvez intervenir.

Mme AMALRIC.- Lorsque nous disons que, dans un budget, c'est à reconsidérer à la fois dans les priorités et sur les dépenses, nous n'avons pas du tout à l'esprit, bien au contraire, de limiter cette solidarité dont vous parlez vis-à-vis des petites communes. C'est bien pour cela que nous disons qu'il fallait reconsidérer les priorités d'une façon globale et revoir le budget, y compris sur les enveloppes budgétaires et les ressources. C'est aussi la raison pour laquelle nous posons la question sur tout ce qui était fait et conduit pour amener à la CABA des enveloppes qui sont évidemment aussi une aide à l'investissement de façon globale sur l'Agglomération.

Je crois qu'effectivement, nous disons la même chose. Simplement, le moyen de le faire en augmentant aujourd'hui l'impôt direct sur les contribuables, pour nous, n'est pas défendable. Il y avait certainement d'autres moyens de le faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons compris votre position. De toute façon, ce n'est pas de

gaîté de cœur que nous augmentons les impôts, c'est parce que nous y sommes contraints. Cette somme-là ainsi obtenue, Jean-Luc l'a très bien dit, c'est pour mener à bien un Projet de Territoire en premier lieu, ensuite pour financer une nouvelle compétence qui aurait pu être financée par une taxe qui aurait pu être créée, mais la taxe aurait été un pourcentage de la taxe foncière de la même façon avec un plan d'actions qui aurait été un peu plus précis pour adosser cette justification de création de taxe. Mais la limite maximum, c'était 40 € par habitant pour la taxe GEMAPI. Autant dire que, à l'échelle de la CABA, cela faisait 2 M€. Là, la taxe que nous créons, basée sur la taxe foncière, c'est une recette estimée de 1,2 M€. Il faut relativiser la somme.

Encore une fois, parallèlement, le coût de la vie va augmenter de 5 à 6 %. Pour reprendre le calcul qu'évoquait Jean-Luc LENTIER, 40 € sur une valeur locative d'un pavillon moyen, c'est une valeur locative à peu près de 2 000 €, cela fait 40 € pour un foyer. Ce n'est même pas la moitié d'un plein en carburant. Ce n'est pas une bonne raison d'évoquer cela, cela se rajoutera au coût du plein. C'est une contrainte supplémentaire, mais qui est très raisonnable par rapport à ce que nous allons subir par ailleurs à la fois dans nos pleins de carburant, dans nos dépenses d'énergie et dans nos charges de consommation courante. Cela fait partie des contraintes auxquelles les Élus doivent faire face. Encore une fois, c'est pour réaliser des investissements qui contribuent au bien-être de la population. Il n'y a rien que nous pouvons enlever dans le budget. Les lignes budgétaires, elles sont là et s'il y avait des dépenses qui soient hors sujet, il faut nous les indiquer, c'est le moment, parce que c'est le budget. S'il y a quelque chose qui n'est pas admissible, c'est quoi ? Il faut le dire parce qu'il faudra aller le porter auprès des secteurs qui vont être impactés. De mémoire, je n'ai pas de dépenses de confort. Il n'y a rien de ce genre dans le budget, nous sommes à l'os comme dans tous les budgets communaux.

Il faut aussi que nous prenions nos responsabilités à l'instant où il faut les prendre. Il est vrai que le problème, c'est la concomitance avec la situation internationale, nationale, mais encore une fois c'est une petite somme par rapport aux augmentations que nous allons connaître par ailleurs sur beaucoup de services. Il faut donc relativiser cette augmentation d'impôt.

Je propose que nous mettions ces taux au vote. Christian, tu peux officier.

M. POULHES.- Je vais vous lire puisque c'est quand même un moment important, ce n'est pas une décision commode, l'ensemble de la délibération qui propose les taux 2022 pour notre Collectivité.

Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, le panier fiscal affecté au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a fortement évolué et reposait sur 3 taxes sur les ménages et 4 sur les entreprises.

En 2021, ce panier fiscal a une nouvelle fois évolué avec la suppression de la Taxe d'Habitation – il faut quand même le rappeler – afférente aux résidences principales. Pour les EPCI, cette taxe est remplacée par une fraction nationale de TVA. Pour nos Communes, nous avons perçu la part départementale de Taxe sur le Foncier Bâti. En tout état de cause, la CABA, à travers cette réforme, a perdu une partie de son autonomie fiscale car elle ne dispose plus de pouvoir de taux sur cette partie importante de ses ressources. De manière résiduelle, la Taxe d'habitation s'applique encore, mais seulement sur les résidences secondaires et les EPCI continuent donc à percevoir directement cette part de l'imposition à laquelle restent assujettis les contribuables concernés.

Aujourd'hui, les taxes directes restant perçues par la CABA sont donc la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires), la TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti), la TAFNB (Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti), la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), les IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) et la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales).

Les données précises les concernant ont été communiquées par l'administration fiscale pour 2022 à travers l'état fiscal 1259. Elles font ressortir que les produits fiscaux à percevoir par la CABA en 2022 sont estimés à 19,4 M€ (y compris les allocations compensatrices payées par l'État au titre des mesures d'exonération ou d'abattement qu'il a décidées sur la fiscalité locale), soit à un niveau supérieur aux ressources de 2021. Cela a été le cas dans nos communes, du fait de la Loi de Finances et de l'augmentation des bases.

Les impôts perçus auprès des ménages sont en progression de 3 % (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, Taxe sur le Foncier Non Bâti et fraction de TVA) alors que la fiscalité des entreprises serait en diminution de 0,05 %, chiffre qui cache des disparités importantes entre les différentes impositions qui la composent. Ainsi, la CFE et ses allocations compensatrices augmentent de 3 %, les IFR de 1,5 %, alors que la TASCOM diminue de presque 9 % et la CVAE de 2,6 %.

Dans ce contexte, l'évolution globale de ces ressources devrait être plus qu'absorbée par l'accélération très forte de l'inflation.

Il convient également, et peut-être surtout, de rappeler que, sur le produit indiqué ci-dessus, un peu plus de 3 M€ sont reversés à l'État pour abonder le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Donc, effectivement, ainsi qu'il en a été débattu en Bureau Communautaire, en Conseil Communautaire lors de la présentation du DOB et en Commission « Ressources », le financement du Projet de Territoire et des nouvelles compétences du Grand Cycle de l'Eau implique que de nouvelles ressources soient instaurées.

Dans ce cadre, il a été proposé que la CABA vote son propre taux de fiscalité sur le Foncier Bâti et fixe celui-ci à 2 % pour 2022.

Conformément aux orientations développées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est parallèlement proposé de maintenir inchangés en 2022 les deux autres taux d'imposition sur lesquels la CABA dispose d'un pouvoir fiscal, à savoir :

- Pour la CFE : 30,09 %
- Pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti : 4,15 %

Ceux-ci sont une fois encore strictement équivalents aux valeurs qui avaient été calculées par les services fiscaux en 2010 lors de la refonte du panier fiscal des collectivités locales. Pour mémoire, ils correspondaient au transfert de la fiscalité appliquée par le Département et à une restitution partielle des frais de gestion perçus par l'État. Cette observation vaut également pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires dont le taux a été temporairement gelé par la loi à sa valeur 2019 (11,30 % sur la CABA) et cela jusqu'en 2023.

Il est donc effectivement proposé au Conseil Communautaire :

- de fixer :

* au même niveau, soit 30,09 % le taux d'imposition à la CFE ;

* au même niveau, soit 4,15 % le taux d'imposition à la Taxe Foncière sur le Non Bâti ;

- d'instituer un taux de 2 % d'imposition sur le Foncier Bâti.

- d'autoriser M. le Président, suivant à votre vote, à compléter et à signer l'état fiscal 1259.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix la délibération.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 23 est adoptée à la majorité.

Merci pour ce vote. Maintenant, nous n'avons plus qu'à faire le travail puisque nous aurons

les moyens correspondants, malgré la situation de crise.

M. POULHES.- Il y a un autre taux à voter, que peux rapporter Stéphane, c'est le taux de TEOM.

M. FRÉCHOU.- Comme indiqué précédemment, nous avons un Budget du TDMA qui est contraint à la fois par l'augmentation de la TGAP qui est déconnectée du coût de la vie, et puis aussi par l'augmentation du coût des carburants. Pour faire face et rééquilibrer le budget, nous vous proposons de moduler le taux de la TEOM qui était de 10,25 % et de le faire passer à 10,40 %. C'est une petite modulation, mais qui nous permet simplement d'absorber l'augmentation de la TGAP qui passe de 37 € à 45 € cette année la tonne.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 27 est adoptée à la majorité. Merci.

Nous allons voter sur les budgets, budget par budget.

Je mets aux voix le Budget Principal.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 24 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe de l'Eau.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 25 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe de l'Assainissement.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 26 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 28 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe du PLIE.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 29 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe des Campings Communautaires.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 30 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe des Transports Urbains.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 31 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe de l'Aéroport.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 32 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe du Centre Aquatique.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 33 est adoptée à la majorité.

Je mets aux voix le Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques.

Y a-t-il des oppositions ? 3 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 34 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération n° 35 qui porte sur un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Marmiers. C'est Angélique MARTINS qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 35 : POLITIQUE DE LA VILLE – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) DU QUARTIER DE MARMIERS

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Mme MARTINS.- Merci. Avant de présenter l'avenant à la convention, il nous semblait important de faire un rapide point d'étape sur le NPNRU.

(Présentation de documents sur écran)

En premier, là, vous voyez le centre commercial de Marmiers. La Ville d'Aurillac est en train d'acquiescer les allées du centre commercial pour procéder à des aménagements.

Fin d'année 2021, une réunion publique organisée par la Ville a réuni les commerçants et les propriétaires du centre commercial de Marmiers pour leur proposer trois esquisses de travaux que vous voyez en demandant la participation des commerçants et des propriétaires à la réalisation commune des hauts des commerces. Du coup, nous ne pouvons pas vous proposer de projet ce soir parce qu'ils ont choisi à peu près les trois. Ce sera donc un mélange des trois projets.

Les travaux vont démarrer probablement dans le deuxième semestre 2022, et la réalisation des allées interviendra en 2023 puisqu'il faut reprendre tous les réseaux d'abord avant de faire ces travaux sur les allées.

Nous avons une autre vue. Là, c'est une vue sur Vivacité. Le maître d'œuvre, c'est la Ville d'Aurillac. On voit, sur la première photo, le centre social qui a aménagé début d'année avec les services de la mairie qui sont au dernier étage.

Il y a également le pôle associatif qui, lui, a ouvert à la rentrée scolaire 2021, qui accueille de nombreuses associations.

Ensuite, il y a la salle polyvalente qui devrait fonctionner avant cet été.

En ce qui concerne les démolitions-reconstructions, là le maître d'œuvre c'est Cantal Habitat. Sur la rue de Marmiers, il y a deux immeubles qui ont été démolis et qui ont représenté 62 ménages relogés. Sont prévus – nous l'avons déjà vu au moment de l'examen du budget – 12 pavillons locatifs, dont vous avez l'esquisse en haut de la diapositive. Les terrassements ont déjà démarré et les fondations de 4 pavillons ont été réalisées.

Sur le même secteur, il y a la résidentialisation de Cortat qui se poursuit avec la mise en place d'un parking avec une barrière pour les résidents.

En suivant, là vous voyez une vue sur la pose d'ascenseurs sur Canteloube. Nous avons les

premiers ascenseurs qui fonctionnent. Depuis fin mars, l'aménagement en pied d'immeuble a été réalisé avec des allées, des places de parking et des espaces verts plus conséquents. La dernière partie est sur Clemenceau. Il y avait 96 ménages à reloger, sachant que le relogement se passe très bien. Là, nous avons affiché 54 ménages, mais à ce jour il ne reste en fait que 45 ménages à reloger. Cela progresse très bien.

C'est un rapide point d'étape qu'il me semblait important d'aborder avant de traiter l'avenant à la convention.

A vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire de Marmiers, l'État a décidé en 2015 que ce site bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain) au titre des quartiers d'intérêt régional.

C'est dans ce cadre qu'a été défini le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier « Marmiers », dont les objectifs sont de transformer l'image des lieux et de favoriser une plus grande mixité sociale.

Ce projet doit mobiliser quand même 39 M€ HT de travaux.

Le pilotage de ce projet est assuré par la CABA, avec des opérations portées par le bailleur social Cantal Habitat et la Ville d'Aurillac, comme nous l'avons vu sur le diaporama.

Au cours de l'année 2021, les acteurs locaux impliqués dans le dispositif NPNRU ont décidé de faire évoluer le Plan de Renouvellement Urbain de Marmiers et plus particulièrement le « cœur de quartier » afin :

- de réduire le volume de reconstruction en QPV ;
- de favoriser plus de mixité sociale en diversifiant l'offre de logements ;
- d'accentuer la notion de « parc habité » en permettant la réalisation d'aménagements plus qualitatifs et en lien avec les attentes des ménages.

Ainsi, en lieu et place de la construction d'un bâtiment de 25 logements sociaux sur les emprises « Clemenceau » et « J-Sport » qui était prévue dans la précédente convention, il est désormais prévu la réalisation de 25 maisons individuelles. Ces reconstructions seront composées de quatre logements sociaux, de neuf logements proposés à l'accession sociale et de douze lots libres ou construits dans un souci de diversification de l'offre de logements.

Cette modification accroît davantage les reconstitutions hors quartier prioritaire qui passent de 63 à 84 logements reconstruits.

Ces différentes évolutions au niveau de la convention ont été unanimement validées par l'ensemble des parties le 20 janvier 2022 lors d'une Revue de Projet et d'un Comité de Pilotage du NPNRU.

Ce projet d'avenant doit être présenté également en Comité d'engagement de l'ANRU le 20 avril prochain.

Il vous est donc proposé d'approuver ce projet d'avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Isabelle, voulez-vous intervenir sur Cantal Habitat ?

Mme LANTUÉJOUL.- Non, pas particulièrement. Je peux dire qu'effectivement, s'agissant de Clemenceau, nous sommes en train de reloger tous les résidents avant la démolition de cette barre d'immeubles.

Le programme se poursuit par la réhabilitation de Canteloube avec la création des ascenseurs. C'est une très grosse opération qui a amené un certain nombre de nuisances pendant tout l'été dernier au niveau des résidents. Mais aujourd'hui c'est une belle réalisation qui a changé complètement l'aspect des immeubles, qui a cassé cet effet de barrière. Et puis, nous avons pu amener aux résidents un coin repas, nous avons agrandi les cuisines, et ils

ont une coursive avec une desserte individuelle par palier, donc directement dans leur appartement. Ce sont vraiment de beaux aménagements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame LANTUÉJOUL. Y a-t-il des questions sur ce projet NPNRU où la CABA coordonne les opérations ? S'il n'y en a pas, je mets cet avenant au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie

Nous allons passer à la délibération suivante. C'est Bernadette GINEZ qui va nous la présenter. Il s'agit de la convention avec le COS (Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert).

DÉLIBÉRATION N° 36 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION DE GESTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE LA CABA AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS VERT – PÉRIODE 2022-2026
Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Mme GINEZ.- Merci. Je vous rappelle tout d'abord les éléments de contexte.

Le Code Général de la Fonction Publique, dans ses articles L.112-1, L.731-1 à 3 et L.733-1, définit l'action sociale ou individuelle comme un dispositif visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et leurs familles dans les domaines de la restauration, du logement et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations délicates.

L'article L.731-4 de ce même Code pose, lui, le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. Il revient donc à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations mentionnées ci-dessus, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

En continuité des choix faits précédemment par le District, la CABA a confié, par convention, depuis sa création, la gestion de l'action sociale au profit de ses personnels au Comité des Œuvres Sociales (COS) du Pays Vert. Ainsi, par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire a reconduit sa collaboration avec le COS pour 4 ans en approuvant les termes de la convention réactualisée, laquelle a été successivement prorogée d'une année supplémentaire par délibération en date du 17 décembre 2019 et du 4 février 2021. Cette convention a expiré le 31 décembre 2021.

Après analyses par les services de la Ville d'Aurillac des différentes options ouvertes par d'autres organismes comme le CNAS et échanges entre les collectivités partenaires du COS, dont vous avez la liste dans la convention qui a été jointe en annexe à la délibération, il est proposé d'établir un nouveau cadre conventionnel conformément au projet joint à la délibération.

Cette convention, qui a une durée de 5 ans et qui couvre toute l'année 2022, confie ainsi au COS du Pays Vert la gestion de l'action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales et organismes assimilés du bassin d'Aurillac.

Les signataires de cette convention seront normalement les mêmes que précédemment, aucune collectivité parmi les communes membres de la CABA n'ayant souhaité à ce stade se retirer ou au contraire intégrer ce cadre partenarial.

La nouvelle convention intègre un taux de participation des collectivités ramené à 1,20 % (contre 1,50 % auparavant) de la masse salariale constatée au 31/12 de l'année N -1. Il est constaté aujourd'hui que les comptes de l'association sont largement positifs. Néanmoins et

dans le respect des objectifs qui lui sont assignés par la convention, un suivi de sa situation financière sera assuré et pourra permettre à la fois d'apprécier l'impact de cette mesure et de procéder en tant que de nécessaire à tout ajustement d'ici fin 2026. L'objectif étant que les prestations aujourd'hui proposées ne soient pas diminuées.

Il y a eu un échange, dans le cadre du Comité Technique, avec les représentants du personnel. Les représentants du personnel ont regretté cette baisse de taux et ont émis un avis défavorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de poursuivre la collaboration déjà instaurée avec le Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert pour la gestion, par celui-ci, de l'action sociale en faveur des personnels de la CABA et notamment dans les domaines de la restauration, de l'enfance et des loisirs, du logement, de l'aide aux agents en difficultés financières, des personnels retraités dont la CABA et les collectivités adhérentes étaient les employeurs à la date du départ à la retraite ;

- d'approuver les termes du projet de convention annexé pour la période 2022-2026, présenté en Comité Technique en séance du 29 mars 2022 et ayant reçu un avis défavorable des représentants du personnel et un avis favorable des représentants de la collectivité ;

- de dire que, concernant la participation financière due au titre de la présente convention, la part complémentaire afférente aux moyens matériels et humains mis à la disposition du COS est déterminée à proportion de la masse salariale attachée aux agents actifs bénéficiaires des prestations du COS au sein de chaque collectivité partenaire ;

- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la mise en application des mesures prévues seront inscrits pour l'année 2022 et pour l'ensemble de la durée de la convention aux différents budgets de la Collectivité. La liquidation de la subvention annuelle, fondée sur un taux de contribution attaché à la masse salariale et incluant la participation au financement des moyens matériels et humains mis à disposition du COS, fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Communautaire.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 3 voix.

La délibération n°36 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur le Comité Social Territorial. C'est encore Bernadette GINEZ qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 37 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (INSTANCE FUSIONNANT LES CT ET CHSCT) – COMPOSITION
Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Mme GINEZ.- Je vous indique d'abord les éléments de contexte. La loi dite de « transformation de la fonction publique » du 6 août 2019 a largement modifié le cadre qui définit l'organisation et le fonctionnement des instances du dialogue social mises en place au sein des collectivités territoriales. Ces évolutions affectent tout particulièrement le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui sont appelés à fusionner en une instance unique dénommée le Comité Social Territorial (CST).

Ces nouvelles règles ont été précisées par le décret du 10 mai 2021 et l'arrêté en date du 9 mars 2022.

C'est à l'occasion des prochaines élections professionnelles, d'ores et déjà fixées au 8 décembre 2022, que les dispositions susdites vont pleinement s'appliquer. Dans ce cadre renouvelé, la CABA se doit d'instaurer un CST car elle a plus de 50 agents occupant des emplois permanents, et au sein de cette instance unique sera mise en place une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail dans la mesure où ses effectifs sont également supérieurs à 200 agents.

Le Comité Social Territorial a pour mission principale de débattre des sujets d'intérêt collectif. Ces sujets recouvrent les mêmes domaines que ceux qui étaient de la responsabilité du Comité Technique. Vous les avez sur la délibération.

Le CST est composé de deux collèges, celui des représentants du personnel et celui des représentants de la Collectivité. Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle, je ne rentre pas dans le détail, c'est très réglementé. Les représentants de l'administration sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination, à savoir le Président de la CABA, parmi les membres de l'organe délibérant et/ou les agents de l'EPCI.

Le décret du 27 décembre 2011 a précisé qu'il n'y avait plus d'exigence du paritarisme entre les deux collèges, mais que le nombre de représentants de la Collectivité ne peut être supérieur à celui des représentants du personnel.

Lorsqu'elle est mise en place, la formation spécialisée exerce les attributions du CST en matière de santé, de sécurité et de compositions de travail. Vous avez dans la délibération le détail de sa composition.

Comme pour le CST, la Collectivité a la possibilité d'instituer des suppléants au sein de la Formation Spécialisée, mais dans ce cas de manière équivalente dans les deux collèges, étant rappelé qu'au sein de chacun de ceux-ci leurs membres peuvent se suppléer l'un l'autre.

Bien que la parité numérique entre le collège des représentants de la Collectivité et celui des représentants du personnel ne soit pas obligatoire comme cela a été rappelé précédemment, le Conseil Communautaire de la CABA a jusqu'alors maintenu ce paritarisme tant au sein du Comité Technique que du CHSCT. Ce choix avait été formalisé successivement par des délibérations en 2014 et 2018 après consultation des organisations syndicales alors identifiées à l'échelle de la Collectivité.

Concernant le nombre de membres titulaires et de suppléants de ces deux instances, il avait été fixé à 4 au sein de chacun de leurs deux collèges et il avait été décidé d'octroyer une voix délibérative aux représentants de la Collectivité siégeant en leur sein.

Dans la perspective des prochaines élections professionnelles, le Conseil doit nécessairement délibérer de nouveau sur ces différents points. La consultation des organisations syndicales identifiées à l'échelle de la Collectivité est intervenue lors du Comité Technique du 29 mars 2022.

Au terme de ces échanges et conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 10 mai 2021 concernant la strate d'effectifs de la CABA, il est proposé de fixer à 4 le nombre de membres titulaires du CST et d'approuver la création en nombre égal de membres suppléants au sein des deux collèges, étant précisé que ces dispositions s'appliqueront dans les mêmes formes à la Formation Spécialisée.

Il est à noter qu'à l'occasion du Comité Technique du 29 mars 2022, les représentants du personnel ont approuvé la parité et le recueil des votes des représentants de la Collectivité mais ont proposé de fixer à 6 le nombre de représentants de chaque collège et ont voté

unanimement contre la fixation de ce nombre à 4.

Par ailleurs, concernant l'élection des représentants du personnel, le décret du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale précise que les listes de candidats doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part respective de chaque sexe au sein de l'effectif pris en compte pour la détermination de la création de chaque comité. Chaque liste déposée doit ainsi mentionner les nom, prénom et sexe de chaque candidat et indiquer le nombre femmes et d'hommes qui la compose.

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif concerné au sein de la CABA s'établissait à 308 agents, dont 98 femmes et 210 hommes. Les premières représentaient donc à date 31,82 % du corps électoral et les seconds 68,18 %. De la sorte, compte tenu des règles d'arrondis et du nombre de membres du CST proposé, les listes présentées par les organisations syndicales pourront être composées soit de 3 hommes et 1 femme, soit de 2 hommes et 2 femmes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires et suppléants au sein du CST ;
- de décider le maintien du paritarisme numérique au sein du CST et de sa formation spécialisée en retenant le même nombre de représentants (titulaires et suppléants) dans chaque collège ;
- de décider le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité tant par le Comité Social Territorial que par sa Formation Spécialisée ;
- de rappeler que, dans le cadre de la délégation qui lui a déjà été consentie par le Conseil, M. le Président est autorisé à ester en justice pour tout litige lié aux dites élections professionnelles.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Bernadette. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 10 février 2022**

Vous avez eu dans vos dossiers la liste des décisions prises par le Président, le 1^{er} Vice-président ou le Bureau depuis le dernier Conseil. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

Bonne nuit.

Je rappelle que lundi il n'y a pas de Bureau Communautaire. Il aura lieu le lundi 25 avril.

(La séance est levée à 23 h 15)
